



République Française
VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service des Assemblées
Bureau du Conseil Municipal
Tel : 04.94.36.30.81
Fax : 04.94.36.86.53

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

PROCÈS-VERBAL

Ville de Toulon
Conseil Municipal
du Vendredi 17 Juillet 2020

M. FALCO	M. GUTIERREZ	P.V. à P. CHENEVARD
M. CHENEVARD	MME JOUVE
MME MASSI	M. CAMPUS
M. CAVANNA	M. BONNEFOY	P.V. à DANAJI
MME TURBALLE	MME MANZANARES
M. TAINGUY	M. BONNUS	P.V. à LE BOCHE
MME PIN	M. DROCHOT
M. JEROME	MME BIZAT
MME ANDREOTTI	M. PARDIGON
M. CAZAUX	MME FORIAS
MME JANVIER	M. PELLETIER
M. MAHALI	MME MOUSSAQUI
MME MONDOND	MVE PASQJALI-CERNY
M. DE SAINT-SERNIN	P.V. à DANAJI	MVE DRIDI	P.V. à DANAJI
MME AUDIRFERT	MME LAYEC
M. BONNET	MME DIR
MME CHAMBON	M. PELISSOU
M. MORENO	MME VAILLORGUES
MME BERARD	P.V. à SCORRE	MME VEYRAT-MASSON
M. CHARRETON	MME DIAZ
MME DEPALLENS	P.V. à CHAMBON	M. TOULZAC
M. MASCARO	MME ROUSSEL
MME GHERARDI	MME LAVALLETTE
MME LEVY	M. NAVARRANNE
M. LE BERRE	M. REREC	P.V. à CERSONY
M. IFONI	M. LEROY
M. TROUILLAS	P.V. à LAYEC	MME BRUNEL
M. RAYNAUD	M. DEPAIFENS	ABSENT
MME CENETELLI	MME MUSCHOTTI	ABSENT
M. TANGUY		

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 17 JUILLET 2020

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2020.....	5
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS.....	5
SÉCURITÉ CIVILE	6
ÉDUCATION	7
ENFANCE.....	21
RESSOURCES HUMAINES.....	23
FINANCES.....	30
CONTRATS PUBLICS	47
CULTURE	50
ARCHIVES.....	58
POLITIQUE DE LA VILLE.....	59
PROPRIÉTÉS FONCIÈRES	61
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE.....	66
EMPLACEMENTS.....	67
LOGEMENT	69
ÉCOLOGIE URBAINE.....	70
JEUNESSE	71
ANIMATION SENIORS	74
SPORTS	75
VIE ÉTUDIANTE	86
DYNAMISATION COMMERCIALE	88
FÊTES ET CÉRÉMONIES	89
TRAVAUX COMMUNAUX.....	92
CLÔTURE DE LA SÉANCE	96

CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 17 JUILLET 2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'An Deux Mille Vingt, le 17 juillet à 9 heures, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

— La séance est ouverte à 9 heures 03 —

M. FALCO :

Il est 9h03, je déclare ouverte notre séance du Conseil municipal de ce vendredi 17 juillet 2020. Si vous le permettez, je propose que l'on désigne notre benjamine en qualité de secrétaire de séance. Il n'y a pas d'avis contraire ? Marisa DIAZ, notre benjamine, est désignée en qualité de secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel.

APPEL NOMINAL

— Madame DIAZ, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —

(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

M. DE SAINT-SERNIN.....Il a donné procuration à Mme MONDONE.
Mme BERARD.....Elle a donné procuration à M. JEROME.
Mme DEPALLENS.....Elle a donné procuration à Mme CHAMBON.
M. TROUILLAS.....Il a donné procuration M. RAYNAUD.
M. GUTIERREZ.....Il a donné procuration à M. CHENEVARD.
M. BONNEFOY.....Il a donné procuration à M. MAHALI.
M. BONNUS.....Il a donné procuration à M. LE BERRE.
Mme DRIDI.....Elle a donné procuration à Mme DIR.
M. REBEC.....Il a donné procuration à M. LEROY.

-O-

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2020

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. FALCO :

Mes chers collègues, le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. Conformément à l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020, cette réunion se tient sans public. Les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

Si vous le permettez, je vais mettre aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin, ainsi que le compte rendu des décisions. Est-ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas. Qui est pour les approuver ? Qui est contre ? Abstention ? Ils sont approuvés, et je passe la parole au Docteur ANDREOTTI.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Acte est pris du compte rendu des décisions.

-O-

Mme ANDREOTTI :

Merci Monsieur le Maire, merci de me donner l'occasion devant mes collègues élus de faire un petit rappel sur cette terrible maladie COVID-19. C'est vrai que dans le Var nous avons eu la chance d'être relativement épargnés par l'épidémie. Les signaux nationaux et internationaux ne sont pas très favorables. Je ne veux pas trop vous mettre la pression, mais je pense qu'il faut vraiment garder cet été les gestes barrière. Lorsque nous sommes en assemblée comme cela, et que nous sommes à notre pupitre nous pouvons quitter le masque, mais dès que l'on se retrouve face à face à discuter, même entre collègues de travail, il ne faut pas baisser ces mesures barrières. Des foyers sont en train de repartir en Mayenne, qui est une zone vulnérable. Sur Marseille, il y avait 100 tests par jour, ils sont passés à 300 tests depuis hier. On sent que cela repart. Les gens circulent, des avions débarquent de Cayenne sans test fait à l'arrivée en France. Ensuite, les gens se dispersent dans toute la France. Le Var est une zone touristique pour laquelle nous prévoyons que beaucoup de personnes viennent. Surtout, soyons vigilants. Vous, en tant qu'élus, si vous avez des adolescents dans votre entourage et des jeunes qui ne sont pas forcément conscients des risques, rappelez-leur que même lorsqu'ils se retrouvent entre copains, le risque est toujours là. Nous sommes prêts dans les établissements de santé à recevoir des patients, mais nous souhaiterions ne pas en recevoir. Vigilance !

M. FALCO :

Merci Docteur pour cette information. Je vais passer la parole à Yannick CHENEVARD pour la première délibération, 1.1.01.

SÉCURITÉ CIVILE

**Rapporteur : Monsieur Yannick CHENEVARD,
1^{er} Adjoint au Maire**

1.1.01

Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations relevant de la sécurité civile et de la sécurité routière.

M. CHENEVARD :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit de trois subventions. La première concerne l'Association départementale de protection civile du Var, qui nous a accompagnés dans le cadre du traitement de la période de confinement dans les opérations de distribution de masques en particulier – intégrés dans la réserve communale de sécurité civile. La deuxième est l'association Agri, notamment une opération qui s'appelle les « Séniors de la route ». La troisième est la Prévention routière, qu'on ne présente pas. J'ajoute, Monsieur le Maire, que je ne participe pas au vote sur cette délibération.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 01.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur CHENEVARD ne participe pas au vote.

-O-

ÉDUCATION

**Rapporteur Madame Josée MASSI,
2^e Adjoint au Maire**

2.1.01

Attribution de subventions à diverses associations relevant de l'Éducation, au titre de l'exercice budgétaire 2020.

M. FALCO :

Madame MASSI, la 2.1.01.

Mme MASSI :

Merci Monsieur le Maire. C'est l'attribution de subventions à diverses associations qui relèvent de l'Éducation nationale, dans le cadre de la politique éducative et des projets portés par les écoles. Il s'agit des classes transplantées qui ont eu lieu avant le confinement, pour une somme de 38 078 €.

M. FALCO :

Sur le sujet ? Allez-y, Monsieur LEROY, vous avez la parole. On vous passe un micro, comme vous l'avez souhaité. Excusez-moi.

M. LEROY :

Je vous en prie, je préfère avec un micro comme cela.

M. FALCO :

Mais vous avez aussi la possibilité, aussi, de venir intervenir sur un poste qui vous est réservé. On va attendre les directives, voir si on doit continuer dans cette disposition. J'applique simplement les directives qui nous sont imposées. Excusez-moi.

M. LEROY :

Madame l'adjointe à l'Éducation, nous souhaiterions attirer votre attention sur la baisse de financement concernant les classes transplantées, ou sorties scolaires limitées depuis plusieurs années. Nombre de classes participant à ces sorties sont, de fait, de moins en moins nombreuses. À « Toulon en commun », nous pensons que ces projets sont très porteurs pour les élèves toulonnais, leur permettant de découvrir un milieu nouveau – comme par exemple la montagne ou les fermes –, de participer à des activités nouvelles – le ski, la voile –, de développer leur autonomie et leur socialisation en partant avec les enseignants sans leurs parents. Il nous apparaît primordial de soutenir tous les projets portés par les équipes enseignantes,

en veillant à ce que les enfants des quartiers populaires, notamment, puissent participer à de tels projets chaque année.

À titre d'exemple, sur la circonscription de Toulon 2, c'est le seul secteur sur lequel nous avons pu avoir des informations chiffrées compte tenu du délai que nous avons, pour l'année scolaire 2018 – 2019 le budget des classes transplantées était de 104 000 €. Cela a permis de faire partir 26 classes, mais 36 classes étaient volontaires et pour cela il aurait fallu un budget de 150 000 €. En 2019 – 2020, le budget des classes transplantées pour la circonscription de Toulon 2 a été de 93 000 €, soit 10 000 € de moins que l'année dernière. 197 000 € auraient été nécessaires pour faire partir toutes les classes candidates sur Toulon 2. L'équivalent de 21 classes sont parties sur 49 demandes.

Nous contestons la baisse de participation financière de la municipalité, et nous demandons de prévoir dans le budget 2021 une augmentation de la participation municipale pour permettre à tous les projets d'aboutir, pour permettre à tous les élèves d'une classe d'y participer, l'aspect financier ne devant pas priver une famille.

Nous souhaitons, enfin, vous questionner sur le budget de cette année scolaire. En effet, en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19, tous les projets de sorties scolaires ont été annulés. Nous proposons que ce budget vienne compléter le budget de l'année scolaire prochaine, afin de permettre à davantage d'élèves toulonnais de pouvoir participer à une classe transplantée, en donnant en particulier la priorité aux classes annulées cette année. Merci.

M. FALCO :

Monsieur LEROY, d'abord, on n'a pas baissé le budget, c'est faux. On reconduit chaque année au budget primitif que nous votons une somme pour les classes qu'elles soient d'hiver ou d'été. On n'a jamais baissé cette somme.

Après, le choix qui est fait est aussi celui fait pas l'Éducation nationale, c'est-à-dire les directeurs d'école. On n'a pas des budgets à rallonge. Il y a un budget pour les classes transplantées, ce budget est réparti en fonction des demandes qui nous sont faites. Ce n'est pas nous qui choisissons la classe ou le secteur. On le fait en fonction des directeurs qui nous le demandent.

C'est faux, on n'a pas baissé le budget des classes transplantées.

M. LEROY :

Ce sont les chiffres que nous ont transmis...

M. FALCO :

Vous savez Monsieur LEROY je ne donne de leçon à personne, il y a des commissions qui se réunissent, dans lesquelles l'ensemble des services viennent, dont des élus. Là, vous pouvez demander des renseignements. C'est votre droit le plus absolu. Vous vous rendriez compte en venant aux commissions, et en demandant aux fonctionnaires qui sont là pour vous répondre c'est leur devoir qu'il n'y a pas de baisse dans le budget des classes transplantées.

En Conseil municipal, il est difficile que je vous dise qu'aujourd'hui tel projet a été choisi plutôt qu'un autre. Il y a 13 000 enfants scolarisés, je n'ai pas dans la tête toutes les classes transplantées d'hiver ou d'été. La seule chose que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que le budget prévu à cet effet n'est pas en baisse, on l'a reconduit.

Si vous aviez posé cette question en commission, vous auriez eu beaucoup plus de détails qu'en Conseil municipal.

M. LEROY :

Quand nous avons reçu ce document, nous avons envoyé plusieurs mails à vos services.

M. FALCO :

Là aussi, il faut s'habituer à une organisation. Vous pouvez envoyer plusieurs mails à nos services, ils ne vous répondront pas. La règle est de demander à la Directrice générale des services. Vous demandez à Madame CEZE, et elle vous oriente...

M. LEROY :

Elle était en copie des mails.

M. FALCO :

Quand elle est en congé, il y a Monsieur MEONI. Adressez-vous à Madame CEZE, et vous aurez toutes les informations. Vous ne la mettez pas en copie. Il faut s'habituer à travailler sincèrement. Je n'ai jamais eu un reproche – c'est mon quatrième mandat – sur l'administration. Madame CEZE est à la disposition de tout le monde, elle est disponible, elle vous oriente.

Adressez-vous à Madame CEZE et vous aurez toutes les informations que vous souhaitez. Si chacun s'adresse à X, Y ou Z, à l'ensemble des services, c'est la pagaille. Vous vous adressez à Madame CEZE, et vous aurez les informations que vous souhaitez.

Deuxièmement, chacun fait comme il veut, mais quand on est présent en commission, on a la possibilité d'y demander toutes les informations que l'on souhaite. J'ai la liste des commissions, j'ai la liste des présents.

M. LEROY :

Monsieur REBEC était présent.

M. FALCO :

Alors Monsieur REBEC aurait dû le demander, s'il vous représentait. Ce n'est pas en Conseil municipal que l'on traite ces détails. La seule chose que je vous dis en Conseil municipal, c'est que le budget n'est pas en baisse, il a été reconduit. Après, c'est le choix de chaque directeur d'école. Je suis incapable de vous dire que tel projet a été choisi à un autre. Soyons sérieux.

Vous aviez encore quelque chose à dire, Monsieur LEROY ?

M. LEROY :

Madame MASSI va peut-être répondre par rapport à...

M. FALCO :

C'est moi qui demande à Madame MASSI de répondre, ce n'est pas vous. Vous comprenez ? Autrement, là aussi c'est l'armée mexicaine si tout le monde se met à répondre à tout le monde. Vous vous habituerez, je ne doute pas que l'on arrivera à bien travailler ensemble. Il n'y a aucun problème. Je vous écoute. Voilà, je lui donne la parole, elle répond. Tant que je ne lui donne pas la parole, elle ne répond pas.

Mme MASSI :

Exactement. Simplement pour rajouter, Monsieur LEROY, que l'ancrage des classes est fait par les Inspecteurs d'académie. Ils ne sont pas faits par la Ville, ce sont les IEN qui décident.

M. LEROY :

Et pour le report du budget qui n'a pas été utilisé ?

M. FALCO :

Laissez-nous faire le budget, vous verrez au prochain. On n'a pas de caisse cachée, si on en avait cela nous arrangerait, comme cela on aurait des fonds de placés. Bien sûr que les restes à réaliser sont réintégrés dans le budget, systématiquement. Cela s'appelle des économies. On en fait pas mal, parce que l'on dégage un autofinancement important, vous verrez. Vous avez voté un compte administratif, vous avez vu que l'on a des restes à réaliser importants, des économies importantes, de l'épargne importante. Bien sûr que l'argent qui n'aura pas été dépensé ne sera pas dilapidé. On va le retrouver dans le prochain budget, automatiquement.

Si l'inspecteur d'académie décide beaucoup plus de classes transplantées, et si l'on a le budget qui le permet, on en fera beaucoup plus. La seule chose que je

peux vous assurer c'est que les crédits qui sont alloués à l'Éducation nationale y resteront.

Josée, tu voulais répondre ? Non ?

Qui est favorable à cette délibération ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 2.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

2.1.02

Autorisation de rémunérer les auteurs illustrateurs participant à l'opération « Toulon sur Livre » au titre du parcours culturel de l'élève.

M. FALCO :

La 2.1.02, Josée !

Mme MASSI :

Autorisation de rémunérer les auteurs illustrateurs participant à l'opération « Toulon sur Livre » qui fait partie du parcours culturel de l'élève. Cette action figure depuis 2006, elle est reconduite au bénéfice de 32 classes du CP au CM2. Concrètement, il y a plusieurs séances de travail dans l'année, et il y a six illustrateurs qui sont nommés. La Ville intervient sur les frais de transport et d'hébergement, avec un maximum de 800 € pour chacun, sur présentation de justificatifs. La rémunération de chacun des auteurs est estimée à un maximum de 3 875 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie, elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 2.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

2.1.03

Participation des communes dont les élèves sont scolarisés à Toulon aux frais de fonctionnement de fonctionnement des écoles publiques toulonnaises pour l'année 2019 / 2020.

M. FALCO :

La 2.1.03.

Mme MASSI :

C'est la participation des communes dont les élèves sont scolarisés à Toulon aux frais de fonctionnement des écoles publiques toulonnaises. La Ville de Toulon accueille des élèves domiciliés hors de la commune. La commune de résidence de ces élèves participe aux frais de fonctionnement des écoles toulonnaises. Il convient de fixer le montant de la contribution 2019 / 2020, pour une somme de 438 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 2.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

2.1.04

Participation de la Ville aux frais de fonctionnement et aux frais de gestion des restaurants scolaires de divers établissements scolaires privés sous contrat d'association au titre de l'exercice 2020.

M. FALCO :

Josée !

Mme MASSI :

C'est la participation de la Ville aux frais de fonctionnement et aux frais de gestion des restaurants scolaires de divers établissements privés sous contrat d'association au titre de l'exercice 2020. Les écoles privées sous contrat avec la commune sont les suivantes : l'externat Bon Accueil, Fénelon, Notre-Dame des Missions, Jean XXIII, Jean Philomène et Notre Dame. La ville reconduit la

participation qui est de 522 € pour un élève de classe élémentaire, de 963 € pour un élève de classe maternelle. La Ville participe aussi aux frais de restauration scolaire, en rajoutant l'externat Saint-Joseph où beaucoup d'enfants sont scolarisés. Cette contribution s'inscrit dans la démarche de participation aux frais de scolarisation. La ville reconduit sa participation à hauteur de 2 € par élève et par repas pour un montant estimé à 300 000 €.

M. FALCO :

Madame BRUNEL.

Mme BRUNEL :

Nous souhaitons revenir sur la part qui concerne les restaurants scolaires, la Ville participant aux frais des élèves à hauteur de 2 € par repas et par jour.

M. FALCO :

Pardon, je ne vous interromps pas, mais c'est pour les établissements privés.

Mme BRUNEL :

Tout à fait, je l'ai bien noté. Nous souhaiterions avoir des éléments sur la qualité de ces repas et sur l'engagement des établissements sur ce point.

M. FALCO :

Si vous aviez été en commission, vous auriez pu poser toutes ces questions. Je peux vous répondre sur le public ; le privé je ne gère pas. Le public est de notre responsabilité.

On a un peu plus de 13 000 enfants scolarisés, plus de 10 000 enfants qui déjeunent dans nos restaurants scolaires. Vous voyez que la proportion est importante, c'est donc que les parents qui laissent déjeuner leurs enfants dans les restaurants scolaires ne sont pas mécontents des repas qui sont servis. C'est près de 90 % des enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires.

90 % des repas qui sont préparés le sont de manière traditionnelle, c'est-à-dire par un personnel qualifié, des cuisinières. C'est un personnel très qualifié. On a 70 restaurants scolaires, et seulement 10 % de liaison froid. On sert un repas bio par mois, et à partir de septembre on va servir un repas bio par semaine.

Vous vous questionnez sur la qualité des repas. L'approvisionnement se fait chez des prestataires, il y a des marchés qui sont passés, mais on essaie de privilégier les prestataires locaux. Je peux vous dire que pour l'ensemble des légumes qui sont servis dans nos restaurants scolaires se sont des produits pris chez des prestataires du secteur – quatre distributeurs à La Farlède, à Ollioules, à Fréjus, etc. On essaie de prendre des produits chez des exploitants agricoles locaux. Par exemple, je peux vous dire que 100 % des salades en saison, 100 % des

courgettes, aubergines et tomates parviennent de ce circuit. Normalement, c'est en commission que nous avons ce débat.

Mme BRUNEL :

Je ne vous ai pas demandé d'entrer à ce point dans le détail, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

C'est votre droit le plus absolu. Si en Conseil municipal, vous me demandez le nombre de kilos d'aubergines ou de courgettes, on ne va pas s'en sortir.

Mme BRUNEL :

Ce n'est pas le cas.

M. FALCO :

Je ne crois pas que ce soit des questions stratégiques. Mais enfin, je vous les donne volontiers.

Mme BRUNEL :

Je ne vous les demandais pas.

M. FALCO :

Le pain est pétri, cuit et livré quotidiennement et ce sont des artisans boulangers de la Ville qui les fournissent dans toutes les cuisines de nos écoles et, d'ailleurs, dans tous nos accueils de loisirs, nos crèches. Les poires viennent du Vaucluse, on n'en a pas à Toulon – si on en avait, on les prendrait. On a même commandé des kiwis à Tarascon. Je vous donne tous les détails. Le volume commandé est d'une tonne par produit et par service de restauration. Il y a un autre problème, c'est que l'on n'a pas d'élevage. La viande est d'origine française, et on l'achète en restauration traditionnelle.

Mme BRUNEL :

M. FALCO, je n'attends évidemment pas que vous alliez jusqu'à ce type de détails. Je n'ai pas encore pu poser ma question.

M. FALCO :

Je vous le donne. Je vous informe.

Mme BRUNEL :

Elle ne portait pas ni sur les aubergines, ni sur les courgettes, ni sur le pain, ni sur la viande.

M. FALCO :

Je vous informe, comme cela vous avez l'information la plus totale possible pour rassurer les parents qui envoient leurs enfants dans nos cuisines traditionnelles. C'est une information que je vous donne, mais cela me donne l'occasion de le faire. Tout cela pour vous dire, simplement, qu'en résumé nous avons nos cuisines traditionnelles et que l'on essaye de travailler en respectant la règle des marchés publics et locaux. C'est ce que je voulais vous dire, maintenant je vous laisse bien sûr la parole.

Mme BRUNEL :

Je vous remercie. Vous avez en partie répondu à ma question puisqu'il s'agissait de savoir quelle était votre option concernant la restauration, les circuits courts et les repas bio. Vous nous avez parlé d'une fois par semaine. Peu d'éléments tangibles, cependant, sur les circuits courts. « On fait autant que l'on peut », c'est difficilement mesurable, mais nous avons noté.

M. FALCO :

En fonction des marchés publics !

Mme BRUNEL :

J'en profite aussi pour évoquer le cas des repas pris par les enfants à la cantine depuis la réouverture des écoles, le 14 mai. C'étaient, et on le comprend bien, des repas froids, industrialisés, parce qu'organisés dans des conditions complexes. Cependant, ces repas de moindre qualité, proposés par la société Elior, ont été facturés au même prix que les repas chauds et équilibrés préparés dans les cuisines municipales que vous venez de décrire. Qu'en est-il des tarifs appliqués par la société Elior à la municipalité et par la Mairie aux familles ? De quelle manière pourriez-vous reconnaître l'écart qualitatif du service rendu aux familles, et ce dès la rentrée prochaine.

M. FALCO :

Les tarifs de commande, ce sont des marchés publics. Je vous invite à venir en commission pour avoir toutes ces informations. S'il faut que j'aie toutes les informations des différents marchés publics passés, je vais remplir la salle et passer mon Conseil à tirer le bon marché public de la pile.

Sur les tarifs, je vous en parle avec beaucoup d'aisance. On a les tarifs parmi les moins chers de toute la Métropole. On a trois sortes de tarifs : 3,90 €, c'est le tarif

normal, 2,57 € c'est le tarif réduit et on a même un tarif que l'on appelle semi-gratuit à 1,09 €. On essaie de faire du social, d'appliquer les tarifs en fonction des cas sociaux et en fonction des situations sociales des parents. Vous avez parlé de la période un peu particulière du COVID. Pourquoi est-ce qu'il y avait un circuit froid ? Parce que l'on nous demandait de faire manger les enfants à la place où ils étaient.

Mme BRUNEL :

De manière autonome, oui, je sais bien.

M. FALCO :

C'était difficile de faire des circuits chauds.

Mme BRUNEL :

Évidemment. C'est l'écart qualitatif sur lequel je vous interroge.

M. FALCO :

Durant cette période, le tarif appliqué a été en grande majorité le tarif semi-gratuit, à 1,09 €. L'écart entre 3,86 € et 1,09 € est en fonction de la situation sociale des parents qui mettent les enfants à la cantine.

Mme BRUNEL :

Donc pas de baisse, alors que la qualité des repas a baissé. C'était cela mon interprétation.

M. FALCO :

Attendez, Monsieur CAZAUX je vais vous passer la parole, vous êtes un directeur d'école. « Pas de baisse », Madame BRUNEL, 1,09 €... Je vais vous dire, Madame BRUNEL, et ce sont les consignes que je donne : quand une famille ne peut pas payer le repas, on n'a jamais mis l'enfant en dehors de l'école. Il a continué à manger à la cantine. On n'a jamais eu ce reproche. Ce sont des consignes que j'ai toujours données. Pendant le COVID on m'a dit que c'était difficile, mais j'ai demandé à ce que l'on accueille tout le monde. Quand il arrivait une famille de cinq enfants, on ne disait pas « non, seul l'aîné peut rentrer ». On a accueilli tous les enfants, et ils ont payé 1,09 €. C'était un repas froid, mais on ne peut pas dire qu'à 1,09 € on ait abusé des familles. Monsieur CAZAUX, vous vouliez... ?

M. CAZAUX :

Oui, merci Monsieur le Maire. Pour apporter une précision concernant les tarifs, sachez que pour la Ville un panier pique-nique avec ou sans glacière comme

on a fourni revient plus cher à la Ville, car les produits sont préemballés. La Ville a vraiment fait un effort financier sur la fourniture de ces produits, sans augmentation pour les familles.

On est tous d'accord, on a fait le même constat sur la qualité des paniers repas. On en a parlé en commission des menus, dernièrement. Malheureusement, la grande distribution ne propose pas un choix vaste de produits appertisés quand on est sans glacière. On est limités au niveau de la production. On a demandé à notre prestataire Elios de se renseigner et peut-être d'intervenir auprès des fabricants si une amélioration pouvait être faite sur les produits.

M. FALCO :

Je souhaite qu'en fonction de ce qu'a dit le Docteur ANDREOTTI on n'ait plus à servir ces repas froids. Quant aux cuisines traditionnelles, vous pouvez aller y déjeuner un jour. Vous y êtes les bienvenus, et vous allez vous rendre compte que nos cuisinières sont de véritables mères au foyer. Il n'était pas inutile que l'on en parle.

Allez, je vais mettre aux voix cette délibération. Qui est pour l'adopter ? Contre ? Abstention ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 2.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSENCE de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

2.1.05

Participation de la Ville aux frais de fonctionnement d'établissements scolaires privés sous contrat d'association situés hors Toulon et accueillant des enfants toulonnais durant l'année scolaire 2019 / 2020.

M. FALCO :

Josée, tu poursuis.

Mme MASSI :

C'est la participation de la Ville aux frais de fonctionnement d'établissements scolaires privés sous contrat hors de Toulon selon le principe du libre choix de l'enseignement. Le forfait est de 300 € par élève.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 2.1.05 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSENCE de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

2.1.06

Avis du Conseil Municipal sur les mesures de carte scolaire proposées par l'Inspection Académique pour la rentrée 2020.

M. FALCO :

La 2.1.06.

Mme MASSI :

C'est l'avis du Conseil municipal sur les mesures de carte scolaire proposées par l'Inspection académique pour la rentrée de 2020. L'Inspecteur d'académie nous informe qu'il est amené pour Toulon à prendre la décision de l'ouverture de quatre classes plus une classe ULIS.

M. FALCO :

Madame LAVALETTE, vous avez la parole.

Mme LAVALETTE :

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le doublement des classes CP et CE1 dans les REP et les REP+ a été une mesure phare prise au tout début de la prise de fonction du ministre Blanquer. Il est décidé par le DASEN, vous ne faites simplement qu'appliquer les préconisations.

Les REP et les REP+ regroupent les écoles qui rencontrent des difficultés sociales plus significatives que celles des écoles hors éducation prioritaire. C'est un peu une façon pudique de nommer un territoire à forte population immigrée qui ne maîtrise pas forcément notre langue. Cela a été un objectif du ministre Blanquer, que tous les enfants maîtrisent mieux notre langue. Ce dédoublement se veut acteur de la justice sociale, en allant à la racine de l'inégalité qui est une inégalité devant la langue.

Effectivement, ces petits effectifs semblent opportuns si l'on veut des enfants qui maîtrisent bien notre langue et qui, du coup, partent mieux dans la vie. Si ces mesures peuvent éviter le décrochage scolaire qui, on le sait dans ces quartiers sensibles, est le père de tous les maux, alors ces mesures sont évidemment nécessaires. On le sait, le décrochage scolaire amène oisiveté et délinquance insupportable pour nos concitoyens. Ne serait-ce que la semaine dernière a été riche en exemples, que ce soit à Toulon avec des coups de feu ou la mort insupportable du chauffeur de bus à Bayonne. On le sait, le décrochage scolaire amène à la délinquance.

On peut donc imaginer que cette prise en charge précoce et particulière évite ce décrochage et donc la délinquance. Pour une fois, on s'attaque au problème en amont, et cela paraît être une bonne idée.

Simplement, à cette bonne mesure on peut trouver quelques bémols. D'abord, elle est un peu discriminante pour tous les autres élèves qui, eux aussi, apprendraient mieux en petits groupes. Une classe de CP de dix à quinze élèves est bien plus interactive et offre de meilleures conditions. C'est encore au contribuable de supporter son coût très élevé, contribuable qui paie déjà le prix fort d'une immigration mal régulée qui n'a pas permis d'assimiler.

Si on en est sur le terrain de l'assimilation, si l'on a véritablement la volonté d'assimiler ces enfants qui, même s'ils sont en France ne se sentent pas nécessairement français et ne maîtrisent pas vraiment notre langue, je pense qu'il faut aussi avoir le courage d'arrêter les ELCO, ces enseignements de langue dite d'origine, nées après-guerre et qui avaient une utilité puisque les enfants avaient vocation à repartir dans leur pays. Ce n'est plus le cas, la population concernée par les REP et les REP+ reste en France, il faut maîtriser la langue française. C'est un grand vecteur d'assimilation.

On ne peut pas prendre – c'est au gouvernement que je parle plus qu'à vous – d'un côté des moyens très coûteux pour que ces enfants maîtrisent le français – on le sait, ces classes supplémentaires coûtent très cher –, même si, on est d'accord, c'est une condition indispensable à l'assimilation. En même temps, on ne peut pas les maintenir dans la langue maternelle de leurs parents, voire de leurs grands-parents. On est en train de parler de la deuxième, troisième, quatrième génération d'enfants d'immigrés. On peut légitimement se poser la question : comment se fait-il qu'ils ne maîtrisent pas véritablement notre langue alors qu'ils sont nés sur notre sol ?

Les enseignements internationaux de langues étrangères remplaceront, à la rentrée, les ELCO. Leur seul mérite sera de mettre fin à la domination et à la rémunération des professeurs par des États étrangers – ce qui est, quand même, hallucinant. Néanmoins, la problématique du maintien dans la culture d'origine reste entière, et nous le déplorons.

Nous sommes pour ce dédoublement des classes, l'ouverture de l'ULIS est également une bonne idée. Nous voterons favorablement à cette délibération. Je vous remercie.

M. FALCO :

Madame MUSCHOTTI, vous avez la parole.

Mme MUSCHOTTI :

Je vous remercie, merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je tiens d'abord à excuser mon retard qui est dû aux transports entre Paris et ici. Avec la crise sanitaire, c'est extrêmement compliqué.

Pour autant, je n'ouvrirai pas le débat de l'assimilation et de l'intégration. Je pense que ce n'est pas nécessairement le lieu. Je tiens à rappeler une chose, c'est que l'on peut dire que ce sont des enfants d'immigrés, comme je le suis, comme beaucoup d'entre nous le sommes.

M. FALCO :

Je le suis aussi.

Mme MUSCHOTTI :

Voilà, et sûrement Italien comme moi-même. La question c'est que l'on parle d'enfants français et non pas d'enfants issus de l'immigration. C'est important à rappeler ici, dans une salle dans laquelle nous représentons toutes et tous, les valeurs de la République auxquelles nous sommes je l'espère en tout cas extrêmement attaché. Le dédoublement des classes n'est pas que sur la question de la maîtrise du langage, et si nous avons des enfants aujourd'hui en difficulté sur l'ensemble du territoire français, ce n'est pas à cause ou en raison de leurs origines. C'était fondamental de le rappeler aujourd'hui.

Les langues maternelles sont le français pour ces enfants, sachez-le. J'ai des souvenirs de ma grand-mère qui parlait provençal et j'aurais aimé, d'ailleurs, pouvoir le parler un peu plus. Ce n'est pas en empêchant ces enfants de comprendre la culture à laquelle ils appartiennent que l'on arrive à mieux les intégrer dans le pays. C'était également important de la rappeler aujourd'hui. Je suis, je vous l'avoue, très prise par cette émotion parce que je suis lassée d'entendre ces discours de droite extrême et d'extrême droite encore ici, chez nous.

Enfin, pour en revenir à la délibération et cela me permettra de faire la transition avec la suite, on parle ici de carte scolaire. J'en profite juste pour rappeler que la carte scolaire est un outil fondamental pour lutter contre les inégalités sociales. Il est important que la commune soit garante du bon respect de cette carte scolaire, puisqu'elle permet de mettre en exercice la mixité sociale, mais pas que : la mixité économique, la mixité culturelle, la mixité culturelle. Il est fondamental, aujourd'hui, dans un pays comme la France, pour laquelle nous sommes fiers de porter les valeurs de la République.

M. FALCO :

Je vous rassure, Madame, la commune est pleinement garante. Après ce débat législatif, je vais en revenir au débat municipal. Qui est pour adopter le 2.1.06 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

AVIS FAVORABLE

ENFANCE

**Rapporteur Madame Josée MASSI,
2^e Adjoint au Maire**

2.2.01

Reconduction du conventionnement avec l'État pour la réservation de deux berceaux à la crèche Porte d'Italie, au bénéfice des ressortissants. Signature de la convention partenariale pour une nouvelle période de quatre années à partir du 1^{er} janvier 2020.

M. FALCO :

Allez, Josée.

Mme MASSI :

C'est la reconduction du conventionnement avec l'État pour la réservation des deux berceaux à la crèche de la Porte d'Italie au bénéfice de ses ressortissants. Leurs locaux sont situés à côté de cette crèche, et chaque année ils louent « achètent » deux places pour la somme de 10 000 €par place.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 2.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

2.2.02

Autorisation de signer les conventions d'objectifs et de financement pour la nouvelle période 2020-2023 liées à la perception de la Prestation de Service Unique. Signature des documents contractuels liés aux équipements de Petite Enfance (crèches et multi accueils).

Mme MASSI :

On continue avec l'autorisation de signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la PSU pour une période de quatre ans de 2020 à 2023, les conditions d'éligibilité et d'octroi des prestations ordinaires qui est la PSU Prestation de service unique et les trois bonus mixité sociale, inclusion handicap et territoire prioritaire.

M. FALCO :

S'il n'y a pas de remarques, je la mets aux voix. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 2.2.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur Madame Josée MASSI,
2^e Adjoint au Maire

2.4.01

Autorisation de signer l'avenant n°4 à la convention relative à la mise à disposition du personnel de la ville de Toulon auprès du laboratoire d'analyses du Conseil Départemental.

M. FALCO :

Josée.

Mme MASSI :

Autorisation de signer l'avenant n°4 à la convention relative à la mise à disposition du personnel de la ville de Toulon auprès du laboratoire d'analyses du Conseil départemental depuis le 25 février 2008. Le Laboratoire de Toulon a intégré le laboratoire d'analyses du Var avec la mise à disposition du personnel municipal au profit du Conseil départemental.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

L'article 2.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSENCE de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

2.4.02

Autorisation de signer une convention entre la Ville de Toulon et le CDG 83 pour la poursuite de la mise à disposition d'un agent chargé de la mission d'inspection (ACFI) d'assistance et de conseil en prévention dans les domaines de la santé et la sécurité au travail.

M. FALCO :

La 2.4.02.

Mme MASSI :

C'est toujours l'autorisation de signer une convention entre la ville et le CDG 83 pour la poursuite de la mise à disposition d'un agent chargé de la mission d'inspection, d'assistance et de conseil en prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient. Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 2.4.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSENCE de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

2.4.03

Autorisation de signer la convention de mise à disposition à temps incomplet des équipes de la Direction Santé au Travail auprès du CDG 83 (Centre de Gestion).

M. FALCO :

On poursuit.

Mme MASSI :

Autorisation de signer la convention de mise à disposition à temps incomplet des équipes de la Direction Santé au Travail auprès du CDG 83.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 2.4.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSENCE de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

2.4.04

Autorisation de signer la convention de mise à disposition à temps incomplet des équipes de la Direction Santé au Travail auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

M. FALCO :

La 2.4.04.

Mme MASSI :

Autorisation de signer la convention de mise à disposition à temps incomplet des équipes de la Direction Santé au Travail auprès du CCAS.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Le CCAS qui sera installé lundi matin. Elle est adoptée, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 2.4.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

2.4.05

Formation des Élus de la Ville de Toulon.

M. FALCO :

La 2.4.05.

Mme MASSI :

L'objet est la formation des Élus de la Ville de Toulon. En effet, le Code général des collectivités territoriales reconnaît aux Élus locaux le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. La loi prévoit ainsi la prise en charge de cette formation par la commune et l'octroi d'un congé de formation.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 2.4.05 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

2.4.06

Autorisation à Monsieur le Maire de Toulon de signer les conventions nécessaires à la réalisation de stages ayant une durée supérieure à 44 jours par année scolaire ou universitaire et faisant l'objet du versement d'une gratification mensuelle.

M. FALCO :

La 2.4.06

Mme MASSI :

L'autorisation à Monsieur le Maire de Toulon de signer les conventions nécessaires à la réalisation de stages ayant une durée supérieure à 44 jours par année scolaire ou universitaire, et faisant l'objet d'une gratification mensuelle. Le montant de la gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 2.4.06 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

2.4.07

Aménagement des effectifs par création de 10 postes de surveillants de trafic vacataires.

M. FALCO :

La 2.4.07.

Mme MASSI :

C'est l'aménagement des effectifs par la création de dix postes de surveillants de trafic vacataires, que l'on appelle communément les « papy school ». La politique municipale de sécurisation des abords des groupes scolaires s'est développée afin de rendre un service de qualité. Toutefois, on améliore encore la sécurité des familles pour les sites, et on palliera les absences. Il est proposé d'augmenter le dispositif de dix postes supplémentaires.

M. FALCO :

On en a 70, on va les faire passer à 80. Madame BRUNEL, vous avez la parole.

Mme BRUNEL :

Cette délibération, Monsieur le Maire, chers collègues, vise à créer dix postes, c'est-à-dire augmenter de 15 % les effectifs qui concernent les surveillants de trafic. On comprend bien le souci de la majorité municipale d'améliorer la sécurité des familles.

Est-ce que nous pourrions profiter de cette occasion pour réfléchir au dispositif ? Il s'agit d'augmenter la gestion de la sécurité aux abords de l'école, qui tient souvent au nombre de parents déposant leurs enfants en voiture devant l'école, occasionnant des phénomènes de goulot, d'énervement, des irrespects des règles et des piétons. Est-il possible de gérer ce problème en amont et de le déplacer au moment où les enfants quittent leur domicile ? Le système éducatif suédois organise, par exemple, des « pédibus ». Cette proposition des pédibus figure dans votre programme. Pour autant, elle n'est pas soulevée ici. N'est-ce pas l'occasion de profiter de l'embauche de ces vacataires pour tenter une telle expérimentation, en prenant appui sur des expériences réussies dans d'autres villes ? C'est la proposition que nous vous demandons d'examiner, qui témoigne à la fois du souci d'améliorer encore la sécurité de nos enfants, mais aussi le bien-être des familles en proposant une solution innovante au lieu d'une augmentation purement comptable.

M. FALCO :

Yannick.

M. CHENEVARD :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, effectivement on n'a pas été prendre en modèle ce qui se passe en Suède. Par contre, il y a déjà des opérations pédibus qui se font ici. C'est le cas d'Escaillon, l'école du Pont-Neuf, par exemple.

Je voudrais juste rappeler que sur l'intégralité des établissements scolaires du primaire dans Toulon, il y a des aménagements qui ont été réalisés. Il n'y a pas un établissement scolaire qui n'ait pas été sécurisé. Nous avons, dans un premier temps, installé une série de crayons, du petit au grand crayon, pour que les

automobilistes sachent qu'ils approchent d'un établissement scolaire. L'ensemble des passages protégés au droit des établissements scolaires a une couleur particulière. Réglementaire, mais particulière. Elle est bleue, avec des passages protégés blancs. Le barriérage nécessaire a été réalisé. Parfois, au droit des établissements scolaires il y a des coussins berlinois ou des plateaux traversants aux normes. Voilà un certain nombre de mesures qui ont été réalisées. Par exemple, du côté de la rue Jean Ayrat, où il y a plusieurs établissements scolaires, nous avons réalisé une zone 30, nous avons complètement réorganisé la dépose des élèves. Cela a également été le cas du côté du Mourillon ou du côté de l'école Descartes. Nous avons complètement réaménagé les accès avec des zones de dépose pour les parents, et de prise en charge des enfants.

M. FALCO :

Pour transporter 13 000 enfants dans 84 écoles, combien faudrait-il de bus ? Il y a des expérimentations, comme tu le dis, à l'Escaillon. Après, est-ce que les parents mettraient des enfants dans les bus ? C'est toujours très difficile. On arrivera difficilement à mettre en place un ramassage scolaire pour l'ensemble de nos enfants. Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Je me permets de revenir sur cette question de la sécurisation des écoles. C'est vrai, toutes les écoles, publiques, privées sous contrat ou hors contrat, bénéficient de balisages, de panneaux et de protections pour les enfants. Il faut toujours accentuer ces choses, mais je ne voudrais pas non plus que l'on fasse passer les parents qui emmènent les enfants à l'école en voiture... C'est souvent pour des raisons professionnelles que l'on dépose les enfants quand on va travailler. Je pense qu'en matière de sécurité, notamment, elle est toujours plus confortable pour des parents qui ont la responsabilité de leurs enfants. Ce n'est pas à l'État ou à la collectivité d'avoir cette responsabilité. On peut leur déléguer, on peut leur détacher, mais il faut avoir à l'esprit que ces parents, allant travailler, souvent tôt le matin, vont déposer leurs enfants.

Il pourrait y avoir de la part de la Ville une communication particulière aux abords des établissements scolaires. Je confirme, mes chers collègues, que beaucoup de parents prennent les rues devant les écoles, prennent le soin de s'arrêter devant en stationnant généralement sur le passage piéton pour certains. Il pourrait y avoir une communication de la Ville pour rappeler que le passage piéton n'est pas le lieu d'arrêt. C'est le lieu de sécurité, non seulement pour les autres enfants, mais à commencer par ses propres enfants. Si la voiture de derrière se met à son tour sur le passage piéton, selon où les enfants descendent ils se retrouvent eux-mêmes en grand danger. Je crois que l'on pourrait y réfléchir. La communication de la Ville, notamment sur les réseaux sociaux, mais aussi physiquement, pourrait rappeler que le passage piéton est le dernier lieu de stationnement. On peut stationner en double file ailleurs, c'est toujours moins dangereux. Sur le passage piéton, ce n'est ni stationnement, ni arrêt. Je vous remercie.

M. FALCO :

Informez le citoyen de faire preuve de civisme et de respecter la réglementation... J'ai été jeune papa, j'ai accompagné mes enfants à l'école, je ne me suis jamais arrêté sur un passage clouté. C'est tout ! Cela s'appelle le civisme. Je veux bien que l'on informe sur tout. Soyons un peu sérieux, sincèrement les choses ne sont pas trop mal organisées dans nos écoles. Il n'y a jamais eu de problème particulier. Ne noircissons pas le tableau. Il y a les surveillants de trafic qui font un travail remarquable. Ce sont des gens pleins de bonne volonté on va les augmenter et qui essayent de réglementer, de s'occuper de la circulation. Disons que cela ne se passe pas trop mal. Allez !

Pour la 2.4.07, qui est favorable ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 2.4.07 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSENCE de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

2.4.08

Renouvellement des vacances de l'ergonome au sein de la direction Santé au Travail dans le cadre de la convention en cours avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

M. FALCO :

La 2.4.08.

Mme MASSI :

C'est le renouvellement des vacances de l'ergonome au sein de la direction Santé au Travail dans le cadre de la convention en cours avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique. Je voudrais en profiter pour dire que la Ville a 227 agents porteurs d'un handicap pour un effectif total de 2 623. On est donc à 8,65 % alors que le minimum légal est à 6 %.

M. FALCO :

Et si on peut faire mieux, il faut toujours faire mieux. Je crois que c'est une bonne chose.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 2.4.08 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire**

3.1.01

Transmission du budget primitif 2020 de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon.

M. FALCO :

Robert CAVANNA.

M. CAVANNA :

Merci Monsieur le Maire. Pour cette première délibération, je vous ai demandé de prendre acte de la transmission du BP du crédit municipal de Toulon, qui présente un excédent de fonctionnement de 194 097 €.

M. FALCO :

On prend acte, je vous en remercie.

Le Conseil Municipal prend acte de la transmission du budget primitif 2020 de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon

-O-

3.1.02

Autorisation de signer la convention à intervenir avec la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » relative au versement d'un fonds de concours au titre de l'année 2020, pour la réalisation de travaux permettant un meilleur accueil des services publics bénéficiant aux populations de la Métropole.

M. FALCO :

La 3.1.02.

M. CAVANNA :

C'est l'autorisation de signer la convention à intervenir avec TPM pour le versement d'un fonds de concours relatif à la réalisation de travaux permettant un meilleur accueil des services publics qui bénéficie aux populations de la Métropole.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? La Métropole ayant 4 millions d'euros en fonds de concours. Je crois que c'est une bonne chose. Ce sont les conseils municipaux qui décident de chaque attribution.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 3.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

3.1.03

Autorisation de signer la convention à intervenir avec la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » relative au versement d'un fonds de concours exceptionnel au titre de l'année 2020, pour l'amélioration des conditions d'accueil des Établissements Recevant du Public (E.R.P) au bénéfice des Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R) de la Métropole.

M. FALCO :

La 3.1.03, Robert.

M. CAVANNA :

C'est la même chose au bénéfice des Personnes à Mobilité Réduite de la Métropole.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 3.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

3.1.04

Demande de subvention auprès du Conseil régional Provence – Alpes – Côte d’Azur dans le cadre de l’appel à projets « Sauvons nos abeilles et nos pollinisateurs » pour des actions communales à programmer.

M. FALCO :

Robert.

M. CAVANNA :

Nous demandons une subvention au Conseil régional dans le cadre de l’appel à projets « Sauvons nos abeilles et nos pollinisateurs ».

M. FALCO :

C’est une bonne chose. Monsieur Navarranne, vous vouliez intervenir ? Vous avez la parole, et Monsieur LEROY aussi.

M. NAVARRANNE :

Merci. Mes chers collègues, on a tendance à dire que lorsque les abeilles meurent les jours de l’Homme sont en danger. C’est un vieil adage, et effectivement le plan du Conseil régional sur la protection dans notre biodiversité des abeilles et le développement des ruches est une bonne chose.

La question que je voudrais poser, c’est qu’il y a un document annexé au PLU de la Ville de Toulon, qui est le cahier des recommandations végétales et paysagères de la Ville. Au sein de ce cahier – qui est toujours disponible sur le site internet de la Ville –, le tilleul argenté est un arbre préconisé dans les implantations, notamment pour la structuration des espaces et la voirie. On sait depuis maintenant quelques années que cette espèce d’essence est meurtrière pour les abeilles. La question que je voudrais poser est finalement assez simple. Est-ce que l’on va continuer à planter des tilleuls argentés à Toulon, tout en activant des plans pour sauver les abeilles ? C’est quand même délicat ! Je vois Monsieur le Maire que vous vous prenez la tête dans les mains...

M. FALCO :

Je vous écoute toujours avec beaucoup d’attention parce que vos questions sont toujours pertinentes.

M. NAVARRANNE :

Il me semble que oui. D’implanter des tilleuls argentés qui tuent des abeilles, et de faire un plan pour sauver les abeilles, cela me paraît un peu Docteur Jekyll et Mister Hyde.

M. FALCO :

On a pas implanté grand nombre de tilleuls argentés.

M. NAVARRANNE :

Cela manque de cohérence. Ou alors, modifions ce document, qui est annexé au PLU. Il n'y a pas que la Ville qui pourrait en planter, mais aussi nos concitoyens. Le PLU est restrictif, et à juste cause, dans ce qu'il permet aux gens de faire. Pourquoi, alors, maintenir une espèce qui est maintenant notoirement connue pour être destructrice des abeilles ? Je vous remercie.

M. FALCO :

Je suis fier de mes origines – comme bien d'autres –, je suis fier de mes racines. J'ai été un enfant d'un petit village qui s'appelle Pignans, au pied des Maures et j'ai des images extraordinaires de mon enfance, de grands tilleuls. Mes grands-parents étaient des agriculteurs et des gens de bon sens. Sous ces tilleuls il y avait des ruches, parce qu'elles fournissaient du miel. Soyons sérieux, que le tilleul puisse être nuisible à l'abeille, qu'il soit argenté ou non... De toute manière, là où l'on met des tilleuls argentés c'est sur des avenues, il n'y a pas de ruches à proximité. En plus, si elles étaient là elles gêneraient les citoyens. L'abeille doit être là où il est bon qu'elle soit, pas sur des grandes avenues. Je ne ferais aucun commentaire. Je peux vous assurer que le tilleul et l'abeille se marient très bien. Quel bonheur de sentir le tilleul. À mon avis il n'y a pas que des tilleuls argentés sur la ville.

Ce sont des détails qui peuvent se discuter en commission.

M. NAVARRANNE (hors micro) :

Et d'avoir la réponse en Conseil municipal.

M. FALCO :

Vous avez toutes les réponses. Je suis incapable, je l'avoue avec beaucoup d'humilité et de modestie, de vous dire le nombre de tilleuls argentés que l'on a pu planter. Si vous le souhaitez, en vous adressant à Madame CEZE vous pouvez avoir tous les détails sur les arbres plantés. On en abat une centaine par an pour les raisons que l'on connaît, et on en plante 600 par an. On n'a pas planté 600 tilleuls argentés. Mais, Monsieur NAVARRANNE, on vous donnera le détail des arbres plantés. Il n'y a aucun problème, vous êtes en droit de l'avoir. Excusez-moi de ne pas vous le donner en Conseil municipal.

M. NAVARRANNE (hors micro) :

Ce n'est pas ce que j'ai demandé !

M. FALCO :

Quant à l'abeille et le tilleul argenté, je ne partage pas votre point de vue négatif. C'est tout, cela me regarde, c'est mon droit. C'est cela le débat. Heureusement que je ne partage pas tout ce que vous dites, autrement j'aurais bien changé.

La 3.1.04... Pardon ! Monsieur LEROY, je ne vous avais pas oublié.

M. LEROY :

Pas de soucis. Effectivement, les tilleuls de votre enfance n'étaient sûrement pas un tilleul argenté, parce que c'étaient de très beaux arbres.

Bien entendu, nous sommes favorables aux près d'un million d'arbres plantés d'ici à 2021, s'inscrivant dans la démarche « plan Climat régional » d'une « Cop d'avance ». La forêt est au cœur du processus d'adaptation d'atténuation du changement climatique. Il faut donc le penser comme un outil du changement. Il est essentiel de végétaliser nos villes, de créer des forêts urbaines, sources d'une richesse écosystémique, lieu d'habitat pour la faune, et pas seulement pour la région qui finance à hauteur de 80 %. Cette prise en compte doit se faire tout au long du mandat.

Concernant le volet citoyen de ce plan régional, 200 000 arbres seront plantés en milieu urbain et périurbain. L'aide de la région s'élèvera à 80 %, avec en priorité des plantations dans de nouvelles zones non arborées, pour remplacer les platanes malades comme les platanes du Mourillon ou planter des vergers dans des fermes urbaines ou des jardins partagés.

Nous partageons ces priorités, ainsi que les conditions posées par la Région. C'est-à-dire que les espèces plantées doivent être des espèces locales adaptées au climat méditerranéen, nécessitant peu d'arrosage et pouvant être un secours pour les abeilles et les pollinisateurs, que tout projet d'aménagement prenne au moins 20 % d'espace végétalisé. Toulon en commun propose qu'au-delà de ces quatre sites de cette délibération, la végétalisation de l'ensemble des cours de création soit envisagée sur l'ensemble du mandat en associant professeurs et élèves, que les quartiers défavorisés ne soient pas oubliés de ce programme, que la végétalisation de la Ville se fasse en concertation avec les habitants, les CIL, les associations, les conseils de secteur.

M. FALCO :

C'est ce que l'on fait ! Pardon, vous avez fini ? C'est ce que nous nous efforçons de faire. Regardez, dans tous les quartiers, les habitants n'ont pas été trop mécontents de ce que faisait la Ville. Ils ne nous auraient pas reconduits là où nous sommes. On s'efforce de le faire. Je ne vais pas faire plaisir à Monsieur NAVARRANNE, qui va me reprendre et c'est son droit, la *startup* KERMAP a fait de Toulon la ville la plus verte de France. On a 140 hectares d'espaces verts urbains, 84 squares et jardins, 630 points verts, 2 677 mètres carrés de massifs de fleurs, 15 000 arbres. On a 172 000 fleurs implantées sur l'ensemble de la ville, 550 aires de jeux d'enfants réparties dans toute la ville et arborées.

On essaie chaque fois de répondre à la préoccupation qui est la vôtre. Que vous le souhaitiez, c'est votre droit le plus absolu, mais nous le souhaitons aussi. Je comprends que vous puissiez penser que l'on n'en fait pas assez, on essaiera d'en faire toujours plus. Végétaliser, arboriser, fleurir, c'est notre préoccupation.

Je vais défendre les maires, qu'ils soient de droite, de gauche, du centre, d'extrême droite ou d'extrême gauche. Un maire essaie de faire en sorte de trouver ce juste équilibre entre la préservation, le développement, la préservation des espaces verts. Un maire est obligatoirement écolo. Après, il faut tenir compte de l'ensemble des éléments, des contraintes, des populations qui augmentent, des surfaces réduites, des grandes surfaces.

Je le dis et je le redis, Toulon est la plus belle ville du monde. Quand j'étais maire de Pignans, je disais que c'était Pignans, maintenant c'est Toulon. Elle est entre le Faron et la Méditerranée, il n'y a que deux kilomètres d'écart entre les deux. J'aimerais avoir des grands espaces arborés, trouver à construire la ville sur la ville – c'est ce qui est préconisé en matière d'aménagement du territoire –, et ne pas construire la ville à la campagne comme on l'a construite. On essaie d'arborer à chaque fois que l'on peut le fleurir. Après, c'est difficile de tout fleurir et de tout arborer, parce qu'il y a la vie.

M. LEROY :

Un arbre apporte beaucoup de choses.

M. FALCO :

Je vous ai vu Madame MUSCHOTTI.

M. LEROY :

Il y a des bacs dans lesquels on plante des petits arbres, on pourrait y planter des grands arbres...

M. FALCO :

On essaie de le faire, on essaie de mettre des oliviers. J'ai préconisé le chêne qui est un arbre courageux. On en a planté un à l'entrée du Pont du Las, qui est d'ailleurs devenu magnifique. On essaie de planter une diversité d'essences.

M. LEROY :

Rien que dans ma rue, en huit ans il y a quatre arbres qui ont été abattus et pas remplacés.

M. FALCO :

Demandez-le, faites-nous-en la remarque et ils seront remplacés. Je suis passé dans une rue pas plus tard que la semaine dernière, j'ai vu qu'il y avait un arbre mort qui n'avais pas été remplacé. Je l'ai fait remplacer. Parfois, cela nous échappe. Madame MUSCHOTTI. Vous pouvez aussi vous mettre devant, si vous le voulez.

Mme MUSCHOTTI :

Cela m'est égal, merci Monsieur le Maire. À travers cette délibération, je voulais féliciter cette décision d'installer des ruches, notamment sur les toits. D'autres villes l'ont fait. Je sais que cela n'est pas toujours évident, car la législation l'empêche parfois à cause de la proximité d'un voisinage. On trouve toujours des solutions. Le Conseil régional PACA l'avait fait à l'époque en 2015.

Je profite de ce débat, puisqu'il est parti du tilleul argenté, pour dire que nous devons tous avoir conscience que protéger la biodiversité c'est faire attention au type d'espèces lorsque l'on plante, lorsque l'on végétalise. En l'occurrence, le tilleul argenté crée un pollen toxique pour les abeilles. J'ai toute confiance en vos services pour l'évaluer et pour mettre en place les meilleures solutions possible pour la préservation de la biodiversité.

Je profite simplement de ce passage pour garder en tête que pendant des années nous n'avions peut-être pas la connaissance et le réflexe de choisir des espèces endémiques. Aujourd'hui, la préservation de la biodiversité repose sur ce choix d'arrêter d'aller chercher des espèces qui ne sont pas méditerranéennes. Qui plus est, elles ont besoin de beaucoup moins d'eau, et vous le savez comme moi, c'est une ressource de plus en plus rare et extrêmement protégée.

M. FALCO :

Ce bon sens paysan on l'a tous un peu, c'est la raison pour laquelle j'ai beaucoup préconisé l'implantation d'oliviers. Plein d'oliviers ont fleuri dans la ville. C'est vrai que l'on essaie de choisir les essences appropriées en fonction des quartiers où on les pose. Admettez que c'est difficile de faire plaisir à tout le monde. Quand on vous offre un bouquet de fleurs, parfois vous vous dites « je n'aime pas ces fleurs, j'aime bien les autres ». C'est difficile de faire plaisir à tout le monde, mais on tiendra compte de vos remarques. Albert, toi qui a le bon sens paysan.

M. TANGUY :

Merci Monsieur le Maire. Pour répondre à Monsieur NAVARRANNE et à Madame MUSCHOTTI, sur les 15 000 arbres que l'on a, on a une centaine de tilleuls argentés.

M. NAVARRANNE (hors micro) :

Merci de répondre à une question que l'on n'a pas posée.

M. FALCO :

Moi je trouve cette discussion intéressante. On peut partager. Je sais que vous avez aussi un bon sens paysan, Monsieur NAVARRANNE, et vous allez nous aider dans les futures plantations. On s'est éloignés sur la 3.1.04, puisque le débat était plutôt sur la 3.1.05.

Je mets aux voix la 3.1.04. Qui est favorable ? Qui est défavorable ?

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 3.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

3.1.05

Demande de subvention auprès du Conseil régional Provence Alpes – Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projets « Arbres en ville » pour les interventions communales dans un parc, un centre aéré et deux écoles en vue de développer la nature en Ville.

M. FALCO :

Maintenant je mets la 3.1.05 aux voix. Ah, Monsieur NAVARRANNE, allez-y. je ne voudrais jamais vous priver de parole, cela me priverait de vous répondre, et je m'en voudrais.

M. NAVARRANNE :

Je ne voulais pas me lancer sur le débat dans le verdissement de la Ville dans la délibération sur les abeilles, même si je parlais des tilleuls argentés. Merci de me donner le nombre de tilleuls argentés plantés sur la Ville de Toulon, mais ma question était surtout « est-ce qu'il ne faudrait pas retirer du document lié au PLU l'essence de tilleul argenté pour éviter que l'on en implante des nouveaux ».

Sur cette délibération concernant les arbres à planter, je voudrais revenir sur deux espaces de la Ville de Toulon qui sont le symbole visible pour les gens qui traversent la Ville ou pour les Toulonnais qui y habitent, y vont, y passent et parfois même s'y arrêtent : la place de la Liberté et le boulevard de Strasbourg. Ce sont deux zones qui ont été réaménagées par la majorité municipale, deux zones que l'on a exclusivement minéralisées, zones que l'on a réadaptées.

Si, Monsieur le Maire, quand vous étiez jeune vous étiez à l'ombre des tilleuls de Pignans, jeune enfant, moi, mais aussi mes parents et mes grands-parents étaient à l'ombre des arbres place de la Liberté. Aujourd'hui, la place de la Liberté c'est la fournaise : on ne peut plus traverser la place de la Liberté en journée en juin, juillet, août et septembre, car on crève de chaud. Il n'y a plus un arbre place de la Liberté. Le boulevard de Strasbourg a été réhabilité et nous avons eu à ce propos des débats et des échanges : il n'y a plus un seul arbre. Parfois, quand on en

implante c'est pour les mettre dans les pots. Avouons que l'on a imperméabilisé les sols et que là où on laisse un peu de verdure ce n'est pas sur un endroit où le sol permet de recevoir l'eau et d'éviter quelques petites inondations.

Ma remarque serait simple : il est bon de planter des arbres, mais pourquoi là où cela existe historiquement – on sait que c'étaient des endroits utiles et utilisés par les Toulonnais – on ne pourrait pas retrouver des arbres, place de la Liberté, boulevard Strasbourg, et partout ailleurs où on en a retiré. C'est très bien d'en planter dans quelques endroits, c'est très bien d'aller en planter là où il y en a déjà, c'est très bien d'avoir réhabilité le jardin magnifique de Chalucet en lien surtout avec l'histoire du jardin de Chalucet, mais pourquoi déshabiller Pierre pour habiller Paul et faire en sorte qu'il y est de moins en moins de places ombragées dans la Ville de Toulon. Est-ce qu'il ne faudrait pas là un sursaut, un changement de paradigme pour retrouver de l'ombre sur nos places et sur nos grands boulevards. Je vous remercie.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, j'ai eu la chance et le privilège dans ma vie d'avoir des responsabilités qui m'ont été données nationalement. Je me suis notamment occupé d'aménagements du territoire. Je me suis beaucoup déplacé dans l'ensemble de notre pays.

Qu'est-ce que l'on a fait à Toulon ? On a une place symbole de la ville : la place de la Liberté. Je prends bon nombre d'exemples dans de grandes villes : la place de la Comédie à Montpellier, la place jaune à Clermont, Stanislas à Nancy, la Grande place de Lille. Chaque fois que je me suis déplacé, même dans des villes moins importantes puisqu'il y avait aussi la Grande place de Montauban, il y avait des grandes places qui n'étaient pas arborées. Il s'agit du symbole de la place. Le meilleur exemple est celui de la Concorde à Paris : il n'y a pas d'arbres. C'est une place où l'on se rassemble, où l'on organise de grands rassemblements, c'est le symbole de la ville. Je ne trouve pas anormal que la place de la Liberté ne soit pas arborée, d'autant que l'on aurait beaucoup de mal à bien l'arborer puisqu'il y a un parking en dessous.

Elle a été arborée, mais c'étaient de grands tas de terre qu'il fallait mettre, et qui posaient problème au parking en dessous par la charge. Je ne trouve pas anormal que Toulon ait sa place symbolique, comme toutes les places françaises dans les grandes villes françaises, non arborées. La Grande place de Lille, qui est magnifique, n'a pas d'arbres.

Monsieur CAVANNA me souffle fort justement que si l'on va à la place Massena à Nice il n'y a pas d'arbres non plus. C'est une grande et belle place, où l'on s'y rassemble à 10 000. Sur la place de la Liberté, il y a de grands rassemblements, et c'est une bonne chose : des grandes manifestations culturelles, sociales, syndicales. Qu'il n'y ait pas d'arbres cela n'est pas gênant. On plante les arbres là où il faut les planter.

Toulon a une place symbolique qui est la place de la Liberté. Je l'ai voulue comme cela, c'est un peu l'image de la Ville. Je trouve que mettre des tas de terre et des arbres qui poussent mal parce qu'il y a le parking dessous... Regardez les difficultés que l'on a à tenir une pelouse à Mayol avec le parking en dessous. Chaque année il faut que l'on y revienne et que l'on entretienne. Voilà, c'est un choix, qui va dans l'histoire de toutes les grandes villes françaises. On a fait comme toutes

les grandes villes françaises, et finalement, Toulon est une grande et belle ville française avec une belle et grande place qui s'appelle Liberté. C'est la plus belle.

Est-ce que je peux mettre aux voix la 3.1.05 ? Qui est favorable pour l'adopter ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 3.1.05 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

3.1.06

Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du Fonds d'Aide au Football amateur (FAFA) 2020 pour la réfection des pelouses des deux terrains du Stade Fernandez.

M. FALCO :

Robert, la réfection de deux terrains au stade Fernandez.

M. CAVANNA :

On demande une subvention à la Fédération Française de Football.

M. FALCO :

Vous n'y voyez pas d'inconvénients ? C'est pour mettre une pelouse. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 3.1.06 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

3.1.07

Demande de subvention auprès du Conseil département du Var, au taux le plus élevé possible, pour les opérations d'investissements réalisées dans le cadre de la programmation pluriannuelle en sa déclinaison 2020.

M. FALCO :

Robert !

M. CAVANNA :

On demande une subvention au Conseil départemental du Var pour les opérations d'investissements de la Ville.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 3.1.07 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

3.1.08

Demande de soutien financier au Conseil départemental du var pour le développement des fonctions urbaines majeures culturelles et sportives de la Ville de Toulon au titre de l'année 2020.

M. FALCO :

La 3.1.08.

M. CAVANNA :

Nous demandons un soutien financier au Conseil départemental pour le développement des fonctions urbaines majeures culturelles et sportives de la Ville.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 3.1.08 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.1.09

Demande de soutien de l'État pour les achats de masques, par les collectivités locales, nécessaires à la protection des populations dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19.

M. CAVANNA :

On demande le soutien financier de l'État pour les achats de masques dans le cadre de la crise sanitaire.

M. FALCO :

Vous vouliez intervenir ? Allez-y, Monsieur NAVARRANNE. Vous pouvez lever le masque.

M. NAVARRANNE :

Merci Monsieur le Maire. Alors que le gouvernement s'apprête à « enfin » imposer ce masque dans les lieux clos ouverts au public, je voudrais saluer l'effort que l'ensemble des maires de France – vous parliez des maires de droite, gauche, ou même d'extrême droite, d'extrême gauche, je salue même le maire d'extrême centre que vous êtes – ont fait pour fournir ce que l'État a été incapable de fournir. Pire, masques que l'État a d'abord interdit d'acheter, prétendant centraliser les commandes, empêchant nos hôpitaux et établissements de santé de se fournir naturellement comme elle pouvait le faire. Je voudrais saluer les collectivités locales qui ont tenu à protéger leurs administrés, là où l'État était déficient et avait un double message. D'abord c'était « les masques ne servent à rien », puis « les masques sont dangereux, car on oublie les autres gestes barrière et qu'il ne faut surtout pas en porter sauf si vous êtes à l'hôpital ». Le porte-parole du gouvernement avait même dit « cela ne sert à rien de porter des masques, moi-même je ne sais pas le porter et le mettre ».

Aujourd'hui, il y a ce revirement de l'État. Il y a malgré tout cette possibilité que la collectivité a de demander à l'État la prise en charge, non pas intégrale, mais forfaitaire. À n'en point douter, espérons que cette leçon permette à nos gouvernants actuels, au Premier Ministre, à son gouvernement, de revenir à la raison. Pour protéger les Français, il faut être capable d'anticiper et surtout laisser faire ceux qui savent faire. La grande distribution, je n'en suis pas un défenseur, mais elle a prouvé qu'il était possible de commander de grands stocks de masques. Elle sait faire, elle sait importer, elle sait vendre. Puisque le Président Macron veut que l'on apprenne à se réinventer, pourquoi pas ne pas réfléchir à Toulon, ou plus largement sur le territoire de la Métropole, à trouver des solutions pour être un peu indépendants. Il est toujours délicat d'avoir recours aux pays asiatiques qui pratiquent l'esclavage moderne dans leurs fabrications. On le sait aussi, pour les masques et pour nous protéger de manière éminente, nous n'avons pas d'autres choix que d'avoir recours à ces pays. Encore une fois, saluons l'effort que tous les maires de France ont pu mettre pour protéger leurs populations. On le voit, l'épidémie semblant revenir, on va avoir drôlement besoin de ce qui a déjà été fourni. Je vous remercie.

M. FALCO :

Mes chers collègues, je mets aux voix cette délibération. Qui est pour l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 3.1.09 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

3.1.10

Demande d'aide exceptionnelle auprès du Conseil régional de Provence – Alpes – Côte d'Azur, dans le cadre de son Plan d'urgence et de solidarité, pour soutenir les projets d'investissements portés par la Ville de Toulon à travers le dispositif Fonds Régional d'Aménagement du Territoire d'urgence sanitaire (FRAT COVID 19).

M. FALCO :

La 3.1.10, Robert.

M. CAVANNA :

C'est le même type de demande que nous faisons auprès Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

M. FALCO :

Oui, allez-y Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Je serai sur cette délibération, en revanche, beaucoup plus négatif. On fait une demande de subvention sur la base d'un fonds « spécial COVID », en fait un fonds habituel du Conseil régional qui relève de l'aménagement du territoire et des investissements propres à l'aménagement du territoire.

Dans cette délibération, on demande au Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur de financer du matériel informatique et des logiciels pour le bon exercice de l'activité du personnel municipal pendant la crise du COVID.

En toute franchise, est-ce qu'un fond d'aménagement du territoire, un fonds d'investissement d'aménagement du territoire, lorsque l'on sait à quel point notre territoire est en nécessité d'aménagement constant par les différents types de populations, par les habitudes, par les emplois, par les activités humaines, est bon ? Ne s'agit-il pas plutôt d'un détournement de subventions que de demander au titre de

l'aménagement du territoire et des investissements pour l'aménager des finances pour payer l'informatique de fonctionnement de la Ville de Toulon ?

C'est une question que l'on se pose, et selon les réponses qui nous seront apportées, hélas, nous ne nous joindrons pas à un vote favorable pour cette délibération. Cela n'est pas tant d'aller chercher des financements ou de l'aide qui est négatif, mais de prétendre utiliser une aide spécifique, en l'espèce pour l'aménagement du territoire, pour tout à fait autre chose : pour de l'informatique de fonctionnement de la Ville de Toulon. Cela nous apparaît regrettable comme décision.

M. FALCO :

Yannick.

M. CHENEVARD :

Merci Monsieur le Maire. Je suis étonné que notre collègue, lui-même conseiller régional, qui a participé à la dernière séance plénière et qui a pu faire la différence entre le fonds régional d'aménagement du territoire « tout court » – qui est un fonds régional sur lequel nous sommes actuellement, c'est le FRAT 1 – et celui sur lequel nous travaillons au titre du FRAT 2 – et qui relève vraiment de l'aménagement du territoire – n'ait pas fait la différence avec le FRAT d'urgence sanitaire tel qu'il est rédigé dans la délibération.

Il s'agit d'un fonds régional d'aménagement du territoire d'urgence sanitaire, à aucun moment d'aménagement du territoire « tout court ». Je serais étonné que vous ne puissiez pas accompagner ces mesures d'urgence, puisque nous les avons votées en séance au Conseil régional, et qu'elles contribuent, y compris en utilisant des outils informatiques puisque vous le savez, pendant cette période, il a fallu faire du télétravail. C'est un magnifique accompagnement des outils liés au télétravail.

M. FALCO :

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour l'approuver ? Qui est contre ? Qui d'abstient ? Elle est approuvée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 3.1.10 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
POUR de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

3.1.11

Désignation des membres du conseil d'administration et du directeur de la régie « Toulon Palais des Congrès Neptune ».

M. FALCO :

Robert, la 3.1.11

M. CAVANNA :

Nous désignons les membres du conseil d'administration de « Toulon Palais de Congrès Neptune ». Si vous en êtes d'accord, nous pouvons procéder à cette désignation à mains levées.

Le vote à mains levées est accepté A L'UNANIMITE

M. CAVANNA :

Je vous propose donc de nommer Madame TURBATTE, Madame BIZAT, Madame DIAZ, Madame MONDONE, Monsieur PELISSOU, Monsieur CHARRETON, Monsieur MASCARO, Madame LAYEC et Monsieur CAMPUS au titre du collège des élus, et le GIE TAXIS RADIO TOULONNAIS, l'UNION PATRONALE DU VAR, la CHAMBRE DE MÉTIERS, la CHAMBRE DE COMMERCE, le GROUPEMENT DES HÔTELIERS, le GROUPEMENT DES RESTAURATEURS, le YACHT CLUB DE TOULON et l'OFFICE DU COMMERCE au titre du collège dit des professionnels du tourisme.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE

ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,

M. NAVARRANNE

CONTRE de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL

POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

M. PARDINGON ne participe pas au vote

-O-

3.1.12

Désignation des représentants de la Ville au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement Méditerranée (S.P.L.M).

M. CAVANNA :

Nous désignons les représentants de la Ville au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement Méditerranée. Je vous rappelle que nous allons céder les parts qu'il nous reste. Si tout le monde en est d'accord, nous allons procéder à mains levées. Pas d'objection. Je vous propose de désigner Madame LEVY et moi-même, et Monsieur JEROME pour les Assemblées générales.

M. FALCO :

Pas de remarques ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 3.1.12 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

M. FALCO :

Est-ce que l'on a sauté quelque chose ? Robert ?

M. CAVANNA :

Oui, j'ai oublié d'évoquer la désignation du directeur de la Régie du « Toulon Palais des Congrès » sur la 3.1.11.

M. FALCO :

Ah, il fallait aussi désigner le directeur.

M. CAVANNA :

C'est Monsieur ALBERGUCCI. Veuillez m'en excuser.

M. FALCO :

Pas de remarques ?

M. NAVARRANNE (hors micro) :

Pardonnez-moi, mais on vient de faire deux désignations.

M. FALCO :

Non. On vient de voter la 3.1.12, je l'ai mise aux voix. Simplement, sur la 3.1.11, Robert CAVANNA a oublié de citer le directeur. C'est tout. Il précise que sur la 3.1.11 qui a été votée, avec les membres du Conseil d'administration il aurait dû citer le nom du directeur. Il cite donc le nom du directeur. Je ne pense pas que le vote soit modifié.

— *M. le Maire procède au vote* —

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

Monsieur PARDIGON ne participe pas au vote.

-O-

CONTRATS PUBLICS

**Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,
3^e Adjoint au Maire**

3.4.01

Délégation de service public pour l'exploitation des salles de spectacles ZENITH OMEGA et OMEGA LIVE – Choix du concessionnaire et autorisation de signer le contrat de concession.

M. FALCO :

Nous passons aux contrats publics, c'est-à-dire la 3.4.01.

M. CAVANNA :

Il nous est proposé de désigner la société ARTS ET LOISIRS GESTION comme concessionnaire du ZENITH. C'est une procédure de DSP qui a été lancée l'année dernière et qui a été interrompue par la crise du COVID.

Pour synthétiser, c'est une procédure qui se déroule en différentes étapes. Tout d'abord, la commission analyse les candidatures. Une fois que les candidatures sont validées, on autorise la remise des offres, qui elle-même fait l'objet d'une analyse. Au terme de cette analyse, on rentre dans une troisième étape qui est celle de la négociation où l'on pose des questions aux différents candidats. Une fois que cette phase est terminée, nous recevons les offres définitives qui elles aussi font l'objet d'une analyse, et au terme de celle-ci, la notation est effectuée. Au regard des résultats, de cette notation, c'est la société ARTS ET LOISIRS GESTION qui vous est proposée.

M. FALCO :

Monsieur LEROY, vous avez la parole.

M. LEROY :

Merci. Dans cette délibération portant sur le renouvellement de délégation de service public des salles de spectacle ZENITH OMEGA et OMEGA LIVE, nous soutenons une démarche de renouvellement, réinvention et expérimentation que peut apporter la plus importante salle de spectacle du sud de la France. Le modèle économique du spectacle a considérablement changé depuis la construction des ZENITHS en France. Le secteur s'est malheureusement peu adapté et renouvelé : moins de tournées rentables, concentration de l'essentiel du marché dans les mains d'un seul intervenant, nouvelles pratiques des jeunes internet, soirées DJ. L'activité, sinistrée par le COVID, peut cependant nous l'espérons, connaître un rebond dès que possible. Le ZENITH de Toulon est exceptionnel tant en termes de taille, de

possibilités de configuration que d'histoire. Artistes et professionnels du spectacle affectionnent le public toulonnais qui a la réputation d'être chaleureux et réactif.

Le ZENITH de Toulon a aujourd'hui une activité comparable à ses équivalents dans des villes comparables, mais il nous a été affirmé qu'une partie de ses installations vieillissantes nécessiteraient une remise à niveau qui pourrait se chiffrer à 500 000 €. Nous attendons du concessionnaire une capacité à créer un nouveau modèle, à viser le rajeunissement des publics et à diversifier les activités. La programmation de la salle OMEGA LIVE pourrait offrir plus de créneaux pour les talents locaux qu'un jeudi par mois, proposé par A.L.G.

Nous espérons que la Ville suivra avec attention ce nouveau concessionnaire, tant dans la partie rénovation, entretien de la salle, que dans la partie programmation et mise à disposition pour les talents locaux. Nous approuvons cette nomination sous ces réserves de suivi.

M. FALCO :

Monsieur LEROY, on vient de faire au ZENITH 4,7 millions d'investissements. On a refait toute la scène plus au nord, ce qui n'est pas rien. On a fait durant le dernier mandat 4,7 millions d'investissements. Je vous assure qu'il reste peut-être des choses à faire, on me le signalera, mais que l'on a un ZENITH qui est capable d'accueillir tous les spectacles, l'ensemble des artistes. Il est fonctionnel aujourd'hui.

Vous me dites qu'il reste 500 000 € d'investissements à faire.

M. CAVANNA :

Il faut changer une chaudière.

M. FALCO :

Une histoire de chaudière ?

M. CAVANNA :

Oui, il faut changer une chaudière.

M. FALCO :

Voilà, Monsieur CAVANNA est au courant, il s'occupe des marchés publics. Il est en train de vous dire que ces 500 000 € correspondent au changement d'une chaudière et cela est prévu. C'est-à-dire que le public sera accueilli cet hiver et qu'il n'aura pas froid. C'est important et essentiel.

Quant au choix du prestataire, il y a des règles de marchés publics. Si la SARL ARTS ET LOISIRS a été choisie... Monsieur CAVANNA vous a parlé de notations sur chaque demande. Ils sont arrivés avec les meilleures notations. On prouve que l'on choisit les meilleurs. On verra en fonction de la programmation qu'ils feront. Ce sont des prestataires qui ont des références ailleurs en France, et qui font

des prestations de qualité. On verra, je ne peux pas vous dire la programmation qui sera faite.

Je mets aux voix ce choix. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Il est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 3.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

3.4.02

Groupement de commandes avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée relatif aux prestations de gestion des armoires de commande de signalisation lumineuse tricolore, du poste de régulation du trafic et de leurs équipements annexes pour la commune de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée (antenne Toulon / Le Revest).

M. FALCO :

La 3.4.02, Robert.

M. CAVANNA :

Il s'agit de signer un groupement de commandes avec la Métropole pour un marché relatif aux armoires de commande de signalisation des feux tricolores.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 3.4.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

CULTURE

Rapporteur : M. Yann TAINGUY,
5^e Adjoint au Maire

5.1.01

Autorisation de signer une convention de partenariat entre la Ville de Toulon et le Service historique de la Défense en vue de l'archivage et de la numérisation de cartes et plans représentant la Ville de Toulon du XVII^e au XX^e siècle.

M. FALCO :

Amiral ! Vous avez la parole, 5.1.01.

M. TAINGUY :

Il s'agit d'autoriser une convention entre la Ville et le Service historique de la Défense afin de numériser tout un ensemble de cartes anciennes et de plans qui représentent la Ville depuis le XVII^e siècle.

C'est une opération neutre financièrement. Globalement, le Service Historique a des plans originaux, et nous avons des moyens de numérisation. Cela va permettre de numériser des choses et ensuite de pouvoir les mettre à disposition des chercheurs et du public par voie informatique.

M. FALCO :

Magnifiques plans originaux. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 5.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

5.1.02

Autorisation de signer la convention tripartite avec le Centre Archéologique du Var et la direction du Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines relative au dépôt de biens culturels maritimes appartenant à l'État pour leur présentation au public.

M. FALCO :

La 5.1.02.

M. TAINGUY :

Vous le savez, le Centre archéologique du Var, qui est une association, travaille très étroitement avec la Ville et l'État pour le stockage, la présentation et l'étude des éléments archéologiques retrouvés dans notre ville ou dans notre région. Il s'agit de régulariser certains dépôts dans ces centres archéologiques, en particulier pour tous ceux qui ont été découverts sous la mer. Il reste quelques pièces qui sont déposées là et qui dépendent du ministère de la Culture sous l'égide du DRASSM – Département de recherche archéologique subaquatique et sous-marine. C'est une régularisation du stockage et du dépôt dans ce Centre archéologique toulonnais de ce type de pièces.

M. FALCO :

Allez-y Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Merci. Mes chers collègues, on parlait de ce qui est sous-marin, je vais vous parler de ce qui était sous Mayol.

M. FALCO :

Pardon ?

M. NAVARRANNE :

On délibère sur les objets archéologiques sous-marins, je voudrais moi aborder les deux objets archéologiques sous Mayol. Permettez-moi cette petite facétie.

Vous l'aurez peut-être compris, il y a 35 ans on a découvert dans le chantier du centre Mayol deux barques romaines qui ont d'abord été stockées à Grenoble puis – depuis près de 20 ans – aux Milles. Ces barques romaines extraordinaires sont mises dans des caisses. À l'époque, elles étaient inédites, depuis un peu partout sur la côte on a pu en retrouver. Il y avait un projet de musée archéologique départemental, implanté initialement à Fréjus au début des années 2000. Le projet n'a pas vu le jour et la convention de partenariat pour exposer ces deux barques romaines – ou tout du moins une – a été abandonnée.

Aujourd'hui, elles sont toujours dans des caisses, et je souhaiterais profiter de cette délibération, liée aux trouvailles archéologiques marines et sous-marines pour inciter à les récupérer physiquement à Toulon, à les remonter et peut-être de les mettre en valeur. Il me semble que c'est techniquement possible, et je crois que c'est patrimoniallement parlant souhaitable pour les Toulonnais. Cela fait partie du patrimoine mémoriel de la Ville, ou en tout cas un des patrimoines les plus anciens de la Ville de Toulon. Nous souhaitons aborder cette question pour remettre le sujet sous le feu de l'actualité. Je vous remercie.

M. FALCO :

Effectivement, ces barques romaines sont stockées aux Milles. Leur protection exige des conditions draconiennes, au risque de les voir se disloquer. Aujourd'hui, il n'y a pas de structure à Toulon qui nous permette de les exposer au risque de les détériorer à jamais. C'est la raison pour laquelle il y avait cette idée de musée départemental archéologique. C'était une très bonne idée, elle n'a pas abouti pour des raisons qui m'échappent. S'il y avait un tel endroit dans le Var, on reste varois, elles y auraient toute leur place, mais ce musée offrirait des conditions de préservation draconiennes qui permettent de conserver dans de bonnes conditions ces barques romaines. Je peux vous assurer que là où elles sont stockées aujourd'hui, elles sont conservées dans d'excellentes conditions.

Amiral, vous vouliez rajouter quelque chose ?

M. TAINGUY :

Juste pour dire que l'on n'a pas à les récupérer puisqu'elles le sont déjà. Elles ont fait l'objet de campagnes de rénovation, de stockage, qui ont duré très longtemps, plusieurs années. Elles ont été remises à la ville de Toulon et elles sont stockées avec un certain nombre d'objets qui appartiennent à la Ville de Toulon, dans des dépôts. Elles ne sont pas en dehors de notre possession.

Comme tout objet de ce type-là, elles n'appartiennent pas qu'à la Ville de Toulon : elles appartiennent pour moitié à la Ville de Toulon, et pour l'autre moitié à l'État. Elles sont dans de bonnes conditions de préservation, elles sont en pièces détachées, elles sont grandes. Il faudrait trouver des lieux qui permettent de les exposer. Ce n'est pas dans l'actuel lieu où nous pouvons faire l'exposition archéologique que nous pouvons le faire : ce n'est pas du tout adapté. On est ouvert à tout projet. Il y a eu ce projet au niveau départemental qui a capoté. On en est désolé, peut-être qu'un autre projet surgira un jour.

Comme vous l'avez vu, notre musée municipal est beau, fait l'objet de beaucoup de rénovations, mais il est inévitablement restreint en espace. On a fait le choix de présenter d'autres types d'œuvres, et assez peu de mobiliers archéologiques – même s'il y en aura quand même un petit peu dans les futures expositions que vous verrez à la soirée d'ouverture.

M. NAVARRANNE (hors micro) :

Le musée de la Marine qui sera peut-être transféré sur le projet...

M. FALCO :

Prenez un micro portable. Vous les avez, regardez. C'est mieux !

M. NAVARRANNE :

Je pensais que mon seul organe suffisait, mais on est toujours déçus. Il y a un projet de transfert – c'est le partenariat avec le ministère de la Défense, du musée de

la Marine sur le site de Mayol à Pipady. Je ne sais pas si cela aurait une cohérence, parce que ce n'est pas forcément lié directement à l'activité militaire du port de Toulon...

M. FALCO :

Il y a cohérence !

M. NAVARRANNE :

Il pourrait y avoir là, peut-être, un espace à créer et peut-être une emprise disponible pour les insérer à cet endroit.

M. FALCO :

Tout à fait, il peut y avoir cohérence. C'est vrai. La volonté de la Marine est de délocaliser le musée de la Marine. Il y aura peut-être à ce moment-là cohérence à intégrer ces deux barques romaines qui sont, comme le disait l'Amiral, propriété de la Ville de Toulon, mais aussi de l'État.

Je mets aux voix cette délibération, mes chers collègues. Qui est pour l'adopter ? Contre ? Abstention ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 5.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

5.1.03

Autorisation de signer la convention entre la Ville de Toulon et le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP) de Marseille pour l'accueil et la restauration du tableau « Une fête dans l'Inde » de Tournemine appartenant aux collections du Musée d'Art de Toulon.

M. FALCO :

Amiral, vous poursuivez.

M. TAINGUY :

La délibération suivante consiste, comme on le fait régulièrement, à passer une convention avec le centre interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine pour l'accueil permettant sa restauration d'un des tableaux de la collection que vous avez d'ailleurs vu au musée. Il s'appelle *Une fête dans l'Inde*, de Tournemine.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 5.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

5.1.04

Fixation des tarifs des consommations du café-culturel au sein de la Médiathèque Chalucet.

M. FALCO :

Eh oui ! Il faut fixer les tarifs des consommations du café-culturel de la médiathèque de Chalucet. Vous avez les tarifs, je ne pense pas que l'on use... Ah, Madame BRUNEL.

Mme BRUNEL :

Le projet de délibération portant sur les consommations du café-culturel de la médiathèque Chalucet nous permet de nous réjouir du soutien de la municipalité au développement de la culture pour tous, et du projet de faire des espaces culturels des lieux de partage et de convivialité à travers ce café-culturel. C'est, en effet, bien plus porteur que les distributeurs actuellement en place.

Cependant, la culture est aussi dans nos assiettes, dans ce que nous mangeons et buvons, et il paraît pertinent qu'une offre culturelle riche inscrite dans un lieu de nature induise une offre alimentaire de qualité porteuse également de culture et de savoir-faire régionaux.

Je rejoins le rapport du Sénat d'hier, 16 juillet, portant sur le projet alimentaire territorial qui interrogeait sur l'action des collectivités territoriales et sur le rôle de promotion de ces collectivités du bio et des circuits courts. Ainsi, les produits vendus dans ce café-culturel pourraient porter un cahier des charges plus ambitieux, qui correspondent à des produits fabriqués localement. Nous avons des artisans pour cela. Le café-culturel serait ainsi un lieu culturel, mais aussi un lieu vitrine de la gastronomie et de l'écologie de notre Ville.

Nous souhaiterions insister pour qu'au-delà du tarif de consommations qui est, au demeurant, tout à fait raisonnable, la municipalité se montre plus exigeante sur la charte qualité des produits vendus et se montre exemplaire dans l'encouragement du travail des artisans locaux et le soutien du développement de l'agriculture biologique. C'est un nouvel aspect de ce que l'on peut faire dans la transition qui se joue à tous les niveaux de nos modes de vie et de consommation.

M. FALCO :

Avant de vous passer la parole, permettez-moi de dire quelque chose. Je suis à la base de la construction de cette grande médiathèque. Nous avons construit ce qui est certainement l'une des plus grandes médiathèques de la région avec plus de 80 000 ouvrages, trois étages, des salles de réunion, des salles de projection, l'ouverture au numérique. Chacun s'accorde à reconnaître cette grande médiathèque qui a attiré avant le COVID des milliers de Toulonnaises et de Toulonnais, de Varoises et de Varois, puisqu'au vu de l'affluence qu'il y avait on dépassait largement la population toulonnaise.

Le café-culture a été mis en place pour essayer d'avoir encore plus d'humanité, et de pouvoir prendre un café, un chocolat, une infusion, un sirop, mais on n'a pas vocation dans la médiathèque à créer de la restauration. Celle-ci est à côté. On traverse la rue, je vous assure, il y a un commerçant qui s'est installé – je ne lui ferai pas de publicité, car ce n'est pas le lieu – où vous pouvez prendre une salade, un produit frais. On n'a pas vocation à créer de la restauration à l'intérieur de cette grande médiathèque. Je n'y suis pas favorable.

Mme BRUNEL :

Je vous parlais des produits listés ici.

M. FALCO :

Les produits que l'on vous propose sont du chocolat, de l'infusion, du sirop et de l'eau, du café et des glaces à l'eau. Ma foi...

Mme BRUNEL :

Il y a des artisans qui savent faire cela à Toulon.

M. FALCO :

On essaie de proposer des produits de qualité, des produits frais, l'eau est fraîche, les trois jeunes qui vous servent sont extraordinaires. Vous pouvez vous asseoir, il y a même de magnifiques parasols blancs qui vous accueillent. Amiral, vous avez quelque chose à dire sur les produits que l'on fournit au café-culture ?

M. TAINGUY :

Je voudrais dire à Madame que le fait d'avoir besoin d'un point où prendre une consommation nous paraissait évident. Nous avons fait ce choix dans un premier temps de le faire sous la forme d'une régie municipale, de ne pas le donner à un prestataire de service. Tout cela pour l'inauguration et pour les premières années de l'exploitation.

Comme vous le savez, notre expérience nous permettra peut-être d'évoluer un jour, mais elle s'est limitée à deux mois. Elle s'est ouverte le 15 janvier, et deux mois plus tard on a arrêté. D'en tirer des indices de satisfaction, de besoins des éventuels consommateurs, ce que nous cherchions à faire pendant cette première année d'exploitation pour voir si l'on a besoin de réajuster le modèle, on n'a pas pu le faire. Laissez-nous, s'il vous plaît, ce temps de réflexion. Il nous faut une saison complète de fonctionnement normal de la médiathèque pour pouvoir après aller chercher les éventuels besoins qui ne seraient pas satisfaits. Il faut également faire attention de ne pas se substituer à des commerçants qui sont légitimes dans le quartier. Voilà un peu la politique, mais je suis désolé, le COVID est passé par là et a tout arrêté.

M. FALCO :

Je crois que ce qu'il y a d'essentiel, c'est de trouver 70 000 ouvrages, et de trouver l'ouvrage que l'on ne trouve pas ailleurs. Après, que le sirop soit vert, rouge ou jaune, ce n'est pas la préoccupation première de ce que l'on cherche quand on rentre dans une médiathèque. Les tarifs sont modestes, on essaie de ne pas faire de bénéfices.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 5.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

5.1.05

Attribution de subventions à diverses associations culturelles de la Ville de Toulon et autorisation de signer un avenant à la convention d'objectifs conclue avec l'association KUBILAI KHAN INVESTIGATIONS.

M. FALCO :

Amiral, la 05.

M. TAINGUY :

Elle consiste en l'attribution de subventions à diverses associations culturelles de la Ville. Comme vous le savez, ou pour les nouveaux collègues, l'essentiel des subventions a été attribué au mois de décembre. Il reste des associations soit qui n'avaient pas pu déposer, soit qui ont débloqué des projets en cours de route. C'est un complément à ces subventions au profit des associations culturelles, à une dizaine d'entre elles, pour un montant de 31 800 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 5.1.05 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

ARCHIVES

Rapporteur : M. Yann TAINGUY,
5^e Adjoint au Maire

5.3.01

Autorisation d'adhérer annuellement à l'Association des Archivistes français (AAF) pour la durée du mandat (2020-2026).

M. FALCO :

Amiral !

M. TAINGUY :

La suivante est l'autorisation d'adhérer à l'Association des Archivistes français pour la durée du mandat. C'est un outil de formation et d'information nécessaire aux archivistes. C'est une somme d'environ 200 € par an.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 5.3.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

POLITIQUE DE LA VILLE

**Rapporteur : Madame Virginie PIN,
6^e Adjoint au Maire**

6.1.01

Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville 2020, autorisation de signer les conventions avec les porteurs de projet.

M. FALCO :

Madame PIN ! La 6.1.01.

Mme PIN :

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de l'attribution de subventions à diverses associations dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville 2020. Il agit d'une première programmation, une seconde interviendra en novembre. 176 dossiers ont été déposés sur les thématiques suivantes : éducation, développement social, santé, sécurité, prévention de la délinquance, cadre de vie, renouvellement urbain, emploi, développement économique, et ce, au bénéfice des habitants des quartiers concernés. Sur ces 176 dossiers déposés, 134 ont reçu un avis favorable. La Ville de Toulon souhaite accompagner 84 actions, dont 6 nouvelles actions et une association, pour un montant total de 830 000 €. Il s'agit également d'autoriser la Ville à signer les conventions avec les porteurs de projet dont le montant global des actions subventionnées est égal ou supérieur à 23 000 €. Pour les conventions, cela concerne neuf porteurs de projet, pour les avenants, deux porteurs de projet.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, vous avez la parole.

M. NAVARRANNE :

Merci. Permettez-nous sur ce nouveau mandat d'expliquer notre position de vote constante sur la politique de la Ville. Tout à l'heure j'entendais notre collègue, Madame MUSCHOTTI, dire qu'il était bon que les enfants conservent leur culture d'origine et cela était très bien, qu'elle-même, était descendante d'immigrés italiens – si j'ai bien compris, ou vous-même Monsieur le Maire, beaucoup de gens dans cette salle –, mais tout de même, à l'époque on n'avait pas besoin de dédoubler les classes. C'est le symptôme d'une immigration particulière aujourd'hui, qui à la fois ne permet pas l'assimilation et laisse un certain nombre de Français de plus fraîche date sur le bord de la route, même s'ils souhaitent intégralement s'assimiler à la société française. Quand on parle de discrimination, c'est d'abord eux qui le sont, car certains de leurs congénères se comportent mal. Je ne veux pas laisser ces gens-là sur le bord de la route.

En matière de politique de la Ville, nous déplorons qu'il n'y ait aucune charte de bienséance, de laïcité, de neutralité. Nous ne pouvons pas accepter, par

exemple, qu'aux centres sociaux de Toulon on continue de mettre en avant, à chaque fois qu'il y a un stand, le repas hallal, le tchador, peut-être demain d'autres choses. Si les convictions religieuses des individus sont respectables, il semblerait que la force publique locale, et j'insiste sur le côté « force publique », impose ce devoir de neutralité et d'assimilation à la culture et à la société française.

Il y a, dans ces associations porteuses de projets, le bon, l'excellent, et ceux qui sont coupables de beaucoup de collusions. À travers les associations, une myriade de satellites, parfois liés aux Frères musulmans, parfois liés à d'autres tendances notamment l'Islam radical sont en place. Il nous apparaît qu'à chaque fois que l'on ne pose pas les bases des limites, toutes les dérives sont constatées. On ne réglera pas les problèmes de la société française en continuant à accepter qu'avec oisiveté chacun reste dans la culture d'origine qui est la sienne, et que dans les manifestations nous continuions à avoir tant de phénomènes communautaristes visibles – ou parfois même invisibles. Nous ne pourrons donc pas voter l'ensemble de ces subventions et de ces partenariats. Je vous remercie.

M. FALCO :

Pas d'autres remarques, mes chers collègues ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour l'approuver ? Contre ? Abstention ? Elle est ainsi approuvée, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 6.1.01 EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
CONTRE de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
POUR de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
ABSTENTION de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

**Rapporteur : Madame Virginie PIN,
6^e Adjoint au Maire**

6.2.01

Exonération des loyers des commerces et associations suite à la crise sanitaire COVID-19.

M. FALCO :

Virginie, vous poursuivez.

Mme PIN :

Il s'agit de l'exonération des loyers des commerces et associations suite à la crise sanitaire du COVID-19. La ville de Toulon souhaite procéder à titre exceptionnel à l'exonération pour deux trimestres consécutifs des loyers et des redevances, se rattachant à l'occupation des locaux dont elle est propriétaire, les loyers pour les activités commerciales de proximité, les redevances pour les locaux mis à la disposition d'associations. Bien évidemment, ces activités associatives et commerciales ont été très durement impactées par la crise sanitaire. Elles ont été contraintes, pour la plupart, de cesser totalement leur activité pendant plusieurs semaines. C'est l'objet de cette délibération.

M. FALCO :

Vous vouliez intervenir, Monsieur LEROY ? Vous avez la parole.

M. LEROY :

Nous sommes, bien évidemment, pour cette exonération de loyers pour les commerces fragilisés et donc les locaux sont détenus par la commune. Nous aimerions savoir ce qu'il en est pour les autres commerces détenus par la Métropole, par VAD. Est-ce que la même exonération s'appliquera ? Est-ce qu'une aide sera prévue pour ceux dont les murs sont détenus par des bailleurs privés ?

M. FALCO :

Pour le privé je n'interviens pas. Pour les bailleurs publics, on a pris les mêmes dispositions à la Métropole et avec VAD. La Métropole a pris les mêmes dispositions sur la gratuité.

Pour les privés c'est particulier, je n'ai pas le droit. Ou alors il faut que je prenne en compte les 173 000 habitants de la Ville de Toulon, que je leur demande s'ils n'ont pas subi des préjudices à travers le COVID et que je leur apporte une aide. Soyons un peu sérieux, on joue avec les impôts de la Ville. Vous avez même fait

sursauter le Docteur ANDREOTTI qui, pourtant, en a vu durant cette crise. On n'a pas le droit, Monsieur LEROY, de subventionner le privé.

Je mets aux voix cette délibération. Mes chers collègues, qui est pour l'approuver ? Contre ? Abstention ? Elle est approuvée, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 6.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

6.2.02

Cession à la Copropriété 245 Hall sise avenue François Cuzin du chemin piétonnier desservant exclusivement cette propriété, à l'euro symbolique.

M. FALCO :

Virginie, la 6.2.02.

Mme PIN :

C'est la cession à la copropriété 245 Hall sise avenue François Cuzin d'un chemin piétonnier qui dessert exclusivement cette propriété, à l'euro symbolique. La commune en est propriétaire, mais n'a aucun intérêt à conserver ce chemin.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 6.2.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
POUR de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

6.2.03

Cession à Madame Rachel NAVA ou à toute société pouvant s'y substituer d'une parcelle de terrain BR 301 au prix de 250 000 €.

M. FALCO :

La 6.2.03.

Mme PIN :

Il s'agit de la cession à Madame Rachel NAVA d'une parcelle de terrain au prix de 250 000 €. Cette parcelle de terrain devait initialement accueillir un bassin de rétention d'eaux fluviales. La commune s'est trouvée il y a quelques années dans l'obligation de l'acquérir. Finalement, ce bassin de rétention n'a pas été réalisé sur cette passerelle. Nous l'avons reproposée aux indivisaires qui nous l'avaient cédée comme la loi nous y oblige, et Madame NAVA était une des indivisaires. C'est une indivision beaucoup plus nombreuse qui avait été à l'origine de la cession. Elle a accepté de l'acquérir ; le prix de 250 000 € est compatible avec l'estimation domaniale.

M. FALCO :

Le bassin de rétention a été fait à la Ferme des Romarins. Comme la loi l'exige, on doit reproposer le terrain aux propriétaires qui nous l'ont laissé.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté !

— M. le Maire procède au vote —

L'article 6.2.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

6.2.04

Cession à la Société VAD de l'immeuble 12, rue Victor Micholet à réhabiliter au prix de 75 000 €. Abrogation de la délibération n°2019/302/S.

M. FALCO :

Virginie, la 6.2.04.

Mme PIN :

La cession à la Société VAD d'un immeuble 12, rue Victor Micholet à réhabiliter au prix de 75 000 €. Cet immeuble se trouve dans le périmètre opérationnel de VAD. Il est très dégradé et à réhabiliter. Le prix de 75 000 € est compatible avec le prix fixé par les Domaines.

M FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 6.2.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
ABSTENTION de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

6.2.05

Bilan de la politique foncière de 2019.

M. FALCO :

Virginie !

Mme PIN :

Enfin, le bilan de la politique foncière menée par la collectivité qui doit vous être soumis annuellement. En trois points, assez rapidement, il concerne les acquisitions amiables, les acquisitions par l'exercice du droit de préemption et les cessions immobilières. Pour les acquisitions amiables, la commune a réalisé principalement deux acquisitions majeures, l'une pour réaliser une crèche dans l'éco quartier de Font Pré et l'autre pour implanter un bureau de Police municipale dans le centre ancien. VAD a procédé aussi à des acquisitions foncières dans le centre ancien, mais également dans le secteur de Montéty. Par contre, les acquisitions par le droit de préemption dit « droit de la préemption urbain », la commune n'a réalisé aucune acquisition en 2019. VAD, dans les limites de son périmètre concessif s'est portée acquéreuse d'un certain nombre de biens immobiliers qui ont été listés.

Au titre du droit de préemption pour la sauvegarde de l'artisanat du commerce de proximité, la commune n'a réalisé aucune acquisition en 2019. VAD, quant à elle, a acquis par préemption trois fonds de commerce.

En ce qui concerne les cessions immobilières, la commune a procédé en 2019 à un certain nombre de cessions qui sont détaillées, notamment tous les immeubles bâtis de la cité Montéty. Il a également été mis à la disposition de la SASP RCT un certain nombre de terrains pour créer un centre d'entraînement et de formation de haute performance de rugby pour une durée de vingt ans en contrepartie d'une redevance annuelle révisable de 20 000 € TTC. Enfin, VAD a également vendu un certain nombre de biens immobiliers, notamment pour la réalisation des opérations à Montéty. Voilà pour le bilan.

M. FALCO :

Je mets aux voix ce bilan de la politique foncière 2019. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Il est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 6.2.05 EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ ABSOLUE
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
CONTRE de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

**Rapporteur : Monsieur Laurent JEROME,
7^e Adjoint au Maire**

7.4.01

Remise gracieuse à divers redevables.

M. FALCO :

Laurent, la 7.4.01.

M. JEROME :

Merci Monsieur le Maire. La présente délibération a pour objet dix demandes de remises gracieuses de frais de mise en fourrière de véhicules.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 7.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

EMPLACEMENTS

**Rapporteur : Monsieur Laurent JEROME,
7^e Adjoint au Maire**

7.5.01

Exonération des redevances d'occupation du domaine public et de la TLPE dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19.

M. FALCO :

La 7.5.01.

M. JEROME :

Il est proposé au Conseil municipal, afin de tenir compte de l'impact négatif de la crise sanitaire COVID 19 sur l'activité des commerçants de Toulon, de réaliser des exonérations des redevances d'occupation du domaine public et de la TLPE pour un montant total estimé à 770 000 €.

M. FALCO :

Cela fait partie de toutes les mesures que nous avons prises pour venir en aide aux commerçants, aux artisans, sur le domaine public. Cela fait partie de tous ces engagements que le COVID nous a imposé de prendre pour essayer d'être réactifs. Pour la Ville, c'est un peu plus de 10 millions d'euros que l'on a engagés. C'est la raison pour laquelle on sollicite les aides de la région. J'ai sollicité l'aide de l'État, j'ai demandé à ce qu'il soit présent au partage et au portage financier de l'ensemble des collectivités, quelles qu'elles soient.

Cette crise a impacté l'économie mondiale, l'économie de notre département, l'économie de notre territoire. Il faut que l'on soit tous solidaires. Je reconnais que l'effort financier fait par l'État a été à la hauteur. Il ne faut pas oublier les collectivités dans ce partage, parce qu'elles ont été durement impactées. Il y a des recettes pour lesquelles on a été privés, mais il y a les recettes à venir qui seront largement impactées. Monsieur NAVARRANNE.

M. NAVARRANNE :

Tout ce qui est terrasse reste de l'exclusive compétence municipale. Pour revenir sur l'échange qu'il y avait tout à l'heure sur les commerçants, l'effort qui est consenti par la Ville de Toulon en termes de loyer pour les commerçants locataires de la ville de Toulon est important. Mais il aurait été possible, spécifiquement dans le cadre de la crise, de fournir des aides à tous les commerçants. Ce ne sont pas 173 000 habitants. Je crois que la remarque de mon collègue Monsieur LEROY était liée aux commerçants en général. Il était possible de fournir de l'aide aux commerçants de la Ville, avec certes des contraintes parce qu'il n'est pas possible d'aider tous types de commerçants de la ville. J'allais dire qu'il est peut-être trop tard

pour ce coup-ci, en revanche il serait peut-être bon de lever cette possibilité : sont éligibles dans ce type de dispositifs les commerces indépendants, et ateliers d'arts – la rue des Arts pourrait en bénéficier, même s'il y a pas mal de loyers publics –, à l'exclusion des commerces alimentaires, et des commerces type pharmacies ou autre chose. Il est toujours possible d'aider sur les loyers sur la base d'un dossier administratif un peu lourd, et qui pourrait aider un certain nombre de commerçants non alimentaires qui sont, de fait, exclus au titre de la loi des commerçants sur leurs loyers. Sur cette délibération, pour les terrasses cela fait partie des efforts importants consentis par la Ville pour les commerçants, avec une incohérence – on ne peut pas exploiter une terrasse – que l'on aurait pu financer. Je vous remercie.

M. FALCO :

Monsieur NAVARRANNE, on n'a pas perdu de temps, puisque j'ai réuni le 4 mai l'ensemble du monde économique au Palais de la Mer, l'ensemble des acteurs. Justement, on a décidé de mettre en place des actions pour soutenir le privé, qu'il soit de la ville de Toulon, de la ville de Fréjus, ou de notre territoire ou d'ailleurs. On s'était donné rendez-vous, on n'a pas perdu de temps. Un mois après, on a pris des dispositions pour soutenir le privé. Ce sont des efforts que nous avons faits avec l'ensemble des partenaires de la région, l'État, le département, les collectivités et l'ensemble des partenaires économiques de ce département. On a essayé de prendre en compte le privé et la partie publique. On a différencié les choses. On n'a pas perdu de temps avec la Métropole, puisque dès le 4 mai on a mis en place des dispositions qui étaient collectives et ont reçu l'agrément du monde économique varois.

La 7.5.01... J'avais très bien compris ce que voulait dire Monsieur LEROY. Merci quand même. Je sais que vous êtes là pour veiller.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 7.5.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

LOGEMENT

**Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,
11^e Adjoint au Maire**

11.4.01

Prolongation du délai de demande de paiement des subventions au profit des copropriétaires des immeubles 19, rue Félix Pyat et 19, rue des Boucheries situés dans le périmètre de restauration immobilière (P.R.I) pour la réalisation de travaux de rénovation.

M. FALCO :

Mohamed, la 11.1.01.

M. MAHALI :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous sollicitons la prolongation de délai de demande de paiement au profit de deux copropriétés. Les demandes de paiement dans le cadre du ravalement de façade doivent intervenir dans un délai de quatre ans à compter de la délibération. Les travaux des deux copropriétés n'étant pas conformes, nous devons proroger les délais pour permettre le paiement.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 11.4.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

ÉCOLOGIE URBAINE

Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,
11^e Adjoint au Maire

11.5.01

Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoires 2016-2018.

M. FALCO :

La 11.5.01.

M. MAHALI :

Merci Monsieur le Maire. Nous attribuons des subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades 2016-2018. Lorsqu'il y a une campagne de ravalement de façades, les copropriétés qui ont envie d'en bénéficier déposent un dossier avec des devis. Si la facture est supérieure au devis, nous pouvons allouer un budget supplémentaire. Il s'agit ici de la somme astronomique de 111 €.

M. FALCO :

Au-delà de ce détail, il y a quand même 441 façades qui ont été ravalées grâce à l'aide que nous apportons. Il faut le dire.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté !

— M. le Maire procède au vote —

L'article 11.5.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FALCO :

Cela explique tous ces efforts pour faire de la ville une ville attrayante, qui commence à être reconnue mondialement. On vient d'être reconnu comme l'une des villes attractives à venir découvrir dans l'été 2020. Il y a eu le *Guardian*. Là, c'est un autre organisme, EasyVoyage, qui nous a reconnus. C'est un peu tous ces efforts qui font que la ville est plus agréable. Il n'y a pas de petits efforts, ce sont les efforts mis à côté les uns les autres qui nous feront faire de cette ville ce qu'elle est : une belle ville.

JEUNESSE

**Rapporteur : Madame Valérie MONDONE,
12^e Adjoint au Maire**

12.1.01

Autorisation de signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) du Var relative à l'attribution d'une subvention en faveur de l'accueil des enfants porteurs de handicaps.

M. FALCO :

La jeunesse... Valérie !

Mme MONDONE :

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit, avec cette délibération de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, une convention d'objectifs et financière concernant l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap.

Permettez-moi de faire un petit rappel : depuis de nombreuses années, la Ville de Toulon accueille des instituts spécialisés avec leurs enfants et leurs aidants sur deux structures pendant les temps scolaires – la structure Saint-Dominique et Clos Olive. En 2017, la Ville de Toulon a décidé d'aller beaucoup plus loin dans la démarche. Nous avons décidé d'accueillir des enfants porteurs de handicaps en direct, en milieu ordinaire, pour favoriser leur inclusion, encadrés cette fois-ci non pas par des aidants, mais par des animateurs de la Ville de Toulon – animateurs, bien sûr, formés pour cela. Pour accueillir ces enfants, il faut un animateur pour un enfant parce que ce sont des handicaps lourds. Nous avons des enfants porteurs de trisomie, une jeune fille non voyante. La CAF, forte d'une expérience très favorable, a décidé de nous soutenir financièrement.

À compter de septembre 2020, la Ville de Toulon va aller plus loin dans la démarche, puisque l'on va accueillir des enfants supplémentaires sur les dix-huit accueils de loisir pendant le temps extrascolaire. Elle va nous allouer une subvention de 23 115 € pour un poste, pour encadrer ces animateurs. Nous ne créons pas de poste, c'est une personne que nous avons déjà en interne. Voilà pour cette délibération.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention...

Je parlais de faire des efforts pour rendre la ville accueillante : « Toulon la nouvelle destination tendance de la Côte d'Azur ». Ce n'est pas moi qui le dit. EasyVoyage recommande à ses lecteurs de redécouvrir les nombreux atouts de notre cité : la rade, le plein large, les plages, le centre ancien rénové, de se laisser bercer par la vie toulonnaise.

On va le mettre sur les sites sociaux de la ville parce que lorsque les remarques sont positives cela n'intéresse pas trop les gens. S'il y avait du négatif,

cela ferait la Une. Voyez qu'après le Guardian, EasyVoyage et tout, c'est vrai que Toulon devient une tendance touristique. C'est une très bonne chose. Ce sont les petits efforts mis les uns à côté des autres qui font que la ville devient de plus en plus agréable. C'est une bonne chose, continuons ainsi tous ensemble.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 12.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

12.1.02

Autorisation de signer les conventions d'objectifs et de financement et leurs avenants avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) du Var relatifs à la Prestation de service Accueil de loisirs (A.L.S.H) « périscolaire » et « extrascolaire ».

M. FALCO :

Valérie, tu poursuis.

Mme MONDONE :

Il s'agit de signer une convention d'objectifs et financière, de nouveau avec la Caisse d'Allocations Familiales. Elle nous aide financièrement pour les enfants qui sont accueillis sur nos accueils de loisirs dans le temps périscolaire et extrascolaire. Il faut savoir que nous avons dix-huit accueils sur le temps des vacances, et 83 accueils en périscolaire. Il y a 84 écoles, mais l'école Dominique Mille ne rentre pas dans le cadre du périscolaire. La C.A.F vient nous aider.

Je me permets de vous donner quelques chiffres. Il faut savoir que l'accueil extrascolaire et périscolaire ce sont 14 millions d'euros de dépenses sur la Ville de Toulon. La C.A.F vient nous aider à hauteur de 4 millions d'euros, deux millions ici et deux millions sur la P.S.J, Prestations Service Jeunesse. La recette des familles, ce sont 5 millions d'euros. Je vous laisse faire le calcul, il reste à la charge de la Ville 5 millions d'euros.

M. FALCO :

C'est une bonne chose. Et on a réussi à accueillir l'ensemble des enfants qui le souhaitent, avec des règles sanitaires.

Mme MONDONE :

En respectant le protocole.

M. FALCO :

On respecte le protocole dans toutes les structures. Qui est favorable ? On a été amenés à doubler, tripler le personnel. On me fera le reproche après d'avoir modifié... On fait des choix !

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 12.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

12.1.03

Attribution de subventions aux associations Jeunesse et autorisation de signer la convention d'objectifs avec l'association ASCM Boxe et l'avenant à la convention d'objectifs avec l'association AVIRON TOULONNAIS.

M. FALCO :

On poursuit, Valérie.

Mme MONDONE :

Il s'agit ici d'attribuer des subventions à différentes associations 14, et une première programmation en début d'année, qui œuvrent au quotidien pour la jeunesse, dans les champs qui sont cités ci-dessous, je vous laisse les consulter, pour un montant global de 66 700 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 12.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme MUSCHOTTI et M. DEPALLENS ne participent pas au vote

-O-

ANIMATION SENIORS

**Rapporteur : Madame Valérie MONDONE,
12^e Adjoint au Maire**

12.2.01

Autorisation de signer une convention avec l'Agence National des Chèques Vacances dans le cadre du programme Seniors en vacances 2020.

M. FALCO :

L'animation seniors aussi !

Mme MONDONE :

On passe de la jeunesse aux seniors. Il s'agit ici de signer une convention de partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances. La Ville a souhaité se rapprocher de cet organisme. Il vient nous allouer un montant de 1 000 € pour aider les seniors dans les situations les plus précaires à pouvoir disposer d'un montant d'aide.

Une question m'a été posée en commission, à savoir pourquoi les séjours proposés aux seniors ne se faisaient pas pendant la période estivale. C'est tout simplement parce qu'il y a un plan canicule qui est mis en place, et que l'on favorise les dix autres mois de l'année.

M. FALCO :

Tout à fait, on ne veut pas mettre à mal la santé des seniors. Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 12.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

SPORTS

**Rapporteur : Monsieur Laurent BONNET,
15^e Adjoint au Maire**

15.1.01

Autorisation de signer la convention bipartite : Ville de Toulon – Région Provence Alpes Côte d’Azur, en vue du recouvrement de la participation financière régionale pour l’utilisation des équipements sportifs municipaux par un ou plusieurs lycées publics ou privés sous contrat de la Ville de Toulon – Année scolaire 2019-2020.

M. FALCO :

Laurent, la 15.1.01 !

M. BONNET :

Merci Monsieur le Maire. Il s’agit de vous proposer de signer l’autorisation de la convention bipartite entre la Ville de Toulon et la région Provence-Alpes-Côte d’Azur, en vue du recouvrement de la participation financière régionale concernant l’utilisation des équipements sportifs municipaux par les établissements publics ou privés sous contrat avec la Ville de Toulon pour l’année scolaire 2019 – 2020. Les tarifs sont fixés de manière unilatérale par la région. Ils sont indiqués comme étant de 18,66 € par heure d’utilisation pour les stades et assimilés, 13,99 € par heure pour les gymnases, 77,74 € pour les piscines et 19,44 € par heure et par ligne d’eau.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C’est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L’article 15.1.01 EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

-O-

15.1.02

Attribution de subventions aux associations sportives au titre du Budget 2020 et autorisation de signer les conventions de subvention.

M. FALCO :

La 15.1.02 !

M. BONNET :

Elle a pour objet l'attribution de subventions aux associations sportives au titre du Budget 2020, et l'autorisation de signer les conventions de subvention. Vous retrouverez dans ce tableau les associations définies par cette délibération, pour un total de 88 300 €. Étant entendu que les associations suivantes : la Jeunesse Sportive Mourillonnaise, le Toulon ASCM Handball, le Racing Club de Toulon, bénéficiant aussi pour la réalisation de leur projet sportif de la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux à titre non onéreux, maintenant valorisée dans l'acte d'attribution correspondant intervenu par ailleurs, le montant valorisé cumulé en numéraire pour ces associations dépassant le seuil réglementaire de 23 000 €, vous retrouverez une convention de subvention jointe annexe, ou que vous pourrez consulter au bureau du Conseil municipal.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 15.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

15.1.03

Attribution d'une subvention de fonctionnement au Hyères Toulon Var Basket (HTVB) ASSOCIATION au titre du budget 2020 affectée à la saison 2020\2021 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat.

M. FALCO :

La 15.1.03.

M. BONNET :

Elle a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Hyères Toulon Var Basket ASSOCIATION au titre du budget 2020 affectée à la saison 2020/2021 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat. Cette convention est d'un montant de 40 000 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 15.1.03 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.1.04

Attribution d'une subvention de fonctionnement au RCT ASSOCIATION au titre du Budget 2020 affectée à la saison 2020/2021 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat financier.

M. FALCO :

La 15.1.04

M. BONNET :

Elle a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement au RCT ASSOCIATION, au titre du Budget 2020, affectée à la saison 2020/2021 avec autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat financier pour un montant de 94 000 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 15.1.04 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

15.1.05

Attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais (R.C.T) SASP au titre du budget 2020 affectée à la saison 2020-2021 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat financier.

M. FALCO :

La 15.1.05.

M. BONNET :

Celle-ci a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Rugby Club Toulonnais SASP au titre du budget 2020 affectée à la saison 2020-2021 avec autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat financier, pour un montant de 100 000 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 15.1.05 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

15.1.06

Attribution d'une subvention de fonctionnement à TOULON ST CYR VAR HANDBALL au titre du budget 2020 affectée à la saison 2020/2021 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat.

M. FALCO :

Laurent, tu poursuis.

M. BONNET :

La prochaine délibération a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement au TOULON ST CYR HANDBALL au titre du budget 2020 affectée pour la saison 2020/2021 et l'autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat, pour un montant de 170 000 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 15.1.06 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.1.07

Attribution d'une subvention de fonctionnement à L'UNION SPORTIVE DU MOURILLON au titre du budget 2020 affectée à la saison 2020/2021 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat.

M. FALCO :

La 15.1.07.

M. BONNET :

Elle a pour objet l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'UNION SPORTIVE DU MOURILLON au titre du budget 2020 affectée à la saison 2020/2021 et l'autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat. Celle-ci est d'un montant de 37 000 €.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 15.1.07 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

15.1.08

Attribution d'une subvention de fonctionnement au Sporting Club de Toulon au titre du budget 2020 affectée à la saison 2020/2021 et autorisation de signer la convention de subvention et de partenariat.

M. FALCO :

La 15.1.08.

M. BONNET :

Je crois que nous avons une demande de parole.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, excusez-moi, je ne vous avais pas vue. Si je mets mes lunettes, je vois bien de près, mais je ne vois pas de loin. Excusez-moi.

Mme BRUNEL :

Sur ce projet de délibération concernant l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Sporting Club de Toulon, nous sommes favorables et nous l'avons montré à travers nos votes. On soutient pour les clubs sportifs. Dans ce cas, la subvention est une somme importante, mais ce club est un club important qui compte plus de 900 jeunes licenciés. Pour autant, cet argent public est lié à l'application d'une convention, elle-même liée à l'action en matière d'intégration sociale et de prévention de la violence. Nous soutenons une telle convention qui va dans le sens du soutien à l'émancipation et l'éducation des jeunes, à condition que nous puissions avoir des indicateurs tangibles de sa mise en œuvre.

Ces indicateurs sont cités à l'article 2, en tout cas, ces objectifs : faire découvrir la pratique sportive à un maximum de jeunes éloignés de la pratique sportive encadrée, notamment dans les quartiers les plus exposés au risque d'exclusion sociale, avoir une action d'initiation dans le cadre scolaire, les écoles primaires, et des actions de prévention de la violence sportive.

La fin de la convention précise que le club rendra compte régulièrement à la Ville de ses actions au regard de la convention. Nous n'avons pas d'éléments de ce compte rendu, et donc aucun élément pour attester que ces actions ont été menées jusqu'à maintenant. Il nous paraît donc difficile de voter pour une convention sans savoir si le contrat est respecté. Nous nous abstenons donc sur cette délibération. Nous serons attentifs au bilan qui sera présenté, si j'ai bien suivi, en février prochain.

M. FALCO :

Je vais passer la parole à M. BONNET. Il y a eu deux commissions de ressources, justement où on peut donner des indications. Je comprends que la vie est parfois difficile et que l'on a des obligations, mais dans la mesure où on peut être présent à ces commissions c'est là que l'on peut avoir ce type de détails.

M. BONNET :

Merci Monsieur le Maire. On a quand même quelques éléments qui nous permettent de quantifier l'action menée en vue de cette subvention, notamment quelque chose de très objectif, on ne peut pas dire que nous avons autoévalué l'action du Sporting Club de Toulon. Il y a aujourd'hui une évaluation du club formateur, le Sporting Club Association, qui est directement mis en place par la Fédération Française de Foot.

Il faut savoir qu'à ce jour, le Sporting Club de Toulon a quasiment toutes ses équipes dans l'élite du football jeune, en R1.

M. FALCO :

Si l'équipe première pouvait suivre ce qui se passe chez les jeunes, on jouerait en division 2.

M. BONNET :

C'est un vœu pieux auquel on adhère tous. Il faut savoir, on peut en être fier indirectement, qu'il y a eu dernièrement un classement élite concernant des équipes de préformation. Il y avait trois titres attribués qui donnaient derrière des droits spécifiques par rapport à la Fédération on ne parle pas de la subvention, mais des critères qui permettent de la suivre. Il y a trois clubs qui ont été félicités : l'OGC Nice avec un total de 90,60 points sur 100, l'Olympique de Marseille, et nous arrivons à 0 virgule quelque chose derrière Marseille. Nous sommes le seul club amateur dans les trois qui ont été choisis. On a surtout, je pense, sur ces éléments de neutralité puisque c'est la Fédération Française de Football qui nous les donne rempli les critères.

Mme BRUNEL :

Là, vous parlez de performances.

M. BONNET :

Non, parce que les critères de la Fédération sur la préformation tiennent énormément compte de la manière dont les jeunes sont suivis, encadrés, participent au développement des valeurs du sport. Je parle de la préformation. Ils félicitent la performance sportive pour partie, mais c'est à peu près 30 % de la note. 70 % de la note sont attribués au développement du jeune. On n'est pas dans des centres de formation déjà semi-professionnels ou autre. Ils s'attachent beaucoup plus au développement du jeune à travers le foot qu'à la performance sportive. Ce n'est pas nous qui avons érigé ces critères, mais cela me semble être des critères objectifs pour juger d'une action de qualité.

M. FALCO :

Madame ROUSSEL ! Vous pouvez nous aider à marquer des buts ? Si on marque des buts, on va monter en National.

Mme ROUSSEL :

Je ne suis pas une grande sportive.

M. FALCO :

Pas besoin d'être sportive pour aimer le sport !

Mme ROUSSEL :

Oui, tout à fait. Merci Monsieur le Maire de me donner la parole sur cette délibération concernant cette subvention 2020/2021 au Sporting Club de Toulon. Je

sais combien ce sujet vous tient à cœur et à de nombreux Toulonnais. Au regard du projet sportif, vous distinguez les modalités applicables d'un côté à l'association, et de l'autre au sport professionnel. Néanmoins, par médias interposés nous avons tous suivi les péripéties de ces derniers mois qui ont eu pour conséquence de déstabiliser l'ensemble de la structure sportive – et par contrecoup donné une image désastreuse de notre ville.

Je ne reviendrais pas sur ce sujet sur lequel vous vous êtes personnellement investi, si ce n'est pour dire qu'il était évidemment impossible d'avoir un pied à Marseille et un pied à Toulon. L'OM et le Sporting n'ont jamais fait bon ménage par le passé. L'affaire est désormais tranchée, nous l'avons appris ce matin dans les colonnes de Var Matin. Il semble laisser entendre que vous avez été abusé.

L'important pour nous, c'est l'image que doit donner ce club afin que les Toulonnais puissent s'y identifier et en être fiers comme on peut l'être du RCT. L'histoire de la déchéance du Sporting depuis 20 ans, en dépit des investissements importants consentis en particulier par la Ville est un drame. Malgré tout, comme tous les Toulonnais, nous voulons encore y croire, et notre groupe votera donc pour cette convention de subvention.

Le sport est l'un des moyens qui permettent de contribuer à développer une éthique auprès des jeunes, notamment ceux issus des quartiers populaires. Le Sporting doit en être l'un des emblèmes. Il est essentiel que ces jeunes sportifs amateurs se sentent fiers d'être Toulonnais en portant les valeurs républicaines lors des compétitions sportives et en dehors des stades. Ainsi, nous souhaiterions et insistons, pour que vous soyez extrêmement vigilant sur l'utilisation de ces subsides, qui restent conséquents.

Nous vous avons bien entendu brandir la menace de ne plus subventionner ce club en cas de dérive. Nous en prenons acte et nous vous suivrons sur cette ligne. Priorité à la formation de nos jeunes.

M. FALCO :

Madame ROUSSEL, le sport est un élément important et essentiel dans une ville, dans un grand territoire, un département. Au-delà de l'amour que je peux porter personnellement au sport qui me regarde, en tant que maire je ne vois pas un territoire se développer sans une politique sportive de qualité, une politique culturelle et une politique économique de grande qualité, qui s'accompagnent d'une politique universitaire. Lorsque quelqu'un veut s'implanter dans notre région, il commence par nous demander si son fils pourra faire du sport, il regarde ce qui se passe à côté.

Sur le Sporting, il ne faut pas confondre. Là, on vote une subvention au Sporting Club Association, c'est-à-dire les amateurs comme vient fort justement de l'expliquer – avec détails – mon adjoint aux Sports, sur la formation, sur les équipes de jeunes. Il ne faut pas confondre.

Vous parlez d'un épisode médiatique qui a concerné la SASP, qui est dans les mains d'actionnaires privés. Je ne peux pas décider : il y a un président qui est majoritaire et qui décide. À nous de veiller à la formation. D'ailleurs, en voyant les résultats du sport associatif et de la formation, je me demande pourquoi allons-nous chercher bien loin ce que l'on a bien près : des jeunes formés qui seraient capables de hisser le Sporting Club de Toulon là où il devrait être aujourd'hui.

Il y a des amoureux du rugby avec le RCT, des amoureux du football avec le Sporting Club de Toulon, du basket on a voté des subventions ce matin, du handball. On devrait avoir, depuis très longtemps, une équipe d'élite au Sporting Club de Toulon qui joue au moins en division 2. Je ne rêve pas de Ligue 1, ce sont des choses qui nous dépassent et qui appartiennent à des grands groupes financiers saoudiens, du Qatar, etc. Restons raisonnables !

On a doté ce club de tout ce qu'il faut pour y accéder. Il a un stade à Bon Rencontre qui a été amélioré, des structures qui ont été améliorées. Je vous assure, c'est un stade de qualité. On a refait encore cet été la pelouse, il y a des stades d'entraînement. Il y a tout ce qu'il faut pour pouvoir avoir une équipe de Ligue 2. En remettant une tribune telle qu'elle était au nord, tubulaire, on pourrait facilement accueillir entre 12 000 et 14 000 personnes à Bon Rencontre. Malheureusement, les choses ne se passent pas comme on le souhaiterait. L'actionnaire privé choisit et ne demande pas l'avis du Maire ou de la municipalité.

J'avais suivi, on m'a dit que si l'on rassemblait des hommes de bonne volonté et des gens qui ont des idées on serait capables de faire un bon sport. Pourquoi pas ! Rassemblez-vous ! Qu'est-ce que j'ai essayé de faire et de dire ? Rassemblez-vous. Si vous vous rassemblez, vous serez plus efficaces. Malheureusement, je n'ai pas réussi à les marier. S'ils ne se marient pas, ils divorcent. Ils n'ont même pas à divorcer, ils ne sont pas mariés. Je ne suis pas juge.

L'année dernière, le Sporting Club de Toulon a accédé aux nationales. C'était déjà une bonne chose. J'ai vu des Toulonnais heureux, des supporters heureux. C'était une bonne chose pour la Ville également. J'ai essayé de donner modestement mon avis au président, il a fait tout le contraire de ce que je lui ai dit. Je lui ai dit : « vous savez le sport, c'est simple. Avec ce que j'ai vu sur les cinq derniers matchs, en recrutant trois joueurs, un dans chaque ligne, on est capables d'avoir une bonne équipe pour se maintenir en nationale et accéder au plus haut ». Il en a recruté quatorze, il a changé trois fois d'entraîneur et on n'a pas gagné un match de la saison.

Les résultats sont là, c'est vrai que c'est décevant et les Toulonnais qui aiment le football et le sport en général sont déçus. J'espère que l'on arrivera une bonne fin pour toute à avoir l'équipe que mérite Toulon aujourd'hui. Je ne marque pas d'essais, je ne marque pas de buts, j'essaie de donner les moyens pour y accéder. C'est difficile. On n'a pas à les divorcer, ils ne se sont pas mariés. Espérons que l'on parte sur de bonnes résolutions, et que l'on s'inspire de la formation et du Sporting Association, qui mérite les 100 000 € qu'on leur a prévu.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 15.1.08 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

15.1.09

Réactualisation des tarifs des activités sportives municipales pour la saison 2020-2021 applicables à compter du 1^{er} septembre 2020.

M. FALCO :

Allez Laurent, la 15.1.09.

M. BONNET :

La prochaine délibération a pour objet la réactualisation des tarifs des activités sportives municipales pour la saison 2020-2021 applicables à compter du 1^{er} septembre 2020. Vous en trouverez le détail dans les pièces annexes consultables.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, vous avez la parole !

M. BONNET :

J'allais préciser une petite chose, si vous le permettez, Madame BRUNEL. Monsieur REBEC étant présent à la commission, il m'a interpellé sur un point. Je comptais en parler juste avant le vote. Il s'agit de l'augmentation éventuelle des tarifs. Je tiens à préciser que cette augmentation est normalement linéaire d'année en année. Si cette année, même s'il y a eu une légère augmentation, celle-ci est moindre que toutes les autres années. Il y a eu un effort dans l'augmentation sachant que l'on parle d'une augmentation qui est quasi systématiquement inférieure à l'euro. Je tiens à le préciser.

M. FALCO :

C'est 2 % chaque année.

M. BONNET :

Et cette année c'est moins de 2 %, c'est une volonté dans le cadre de l'effort, sachant que cela reste des tarifs raisonnables. Je tenais à le préciser puisque la question a été posée en commission.

M. FALCO :

On essaie d'être raisonnables et responsables, mais on ne peut pas tout faire gratuit. On a des budgets à faire. Regardez : le tarif appliqué à la piscine est de 1 €. Et parfois, mettre un tarif est une bonne chose. Madame BRUNEL, vous avez la parole.

Mme BRUNEL :

Je vous remercie pour votre précision. Il ne s'agit pas de revenir sur le montant de la réactualisation, mais plutôt sur son mode de calcul. Pour ce qui concerne les activités sportives municipales, les tarifs ne sont pas liés au quotient familial, tandis qu'ils le sont pour les tarifs du périscolaire. Je voulais que vous nous donniez peut-être plus d'éléments pour comprendre cela. De ce fait, ce n'est pas proportionnel aux revenus des familles.

M. FALCO :

Si on ne met pas en place ces tarifs, on ne bénéficie plus des aides de la CAF, qui sont importantes vous l'avez vu. Il faut choisir : ou bien on a des aides de la CAF et on met des tarifs attractifs, ou bien on n'en a pas et on sera obligés de mettre des tarifs plus importants. Cela coûtera bien plus cher à la collectivité. Laurent, vas-y.

M. BONNET :

Effectivement, c'est ou l'un ou l'autre : ou le quotient familial, ou les aides. Je pense que c'est bien dit. Vous retrouverez, je vous engage à le consulter au niveau du bureau du Conseil municipal dans les pièces annexes, dans le détail des tarifs un ensemble de réductions. On a maintenu toutes les réductions afférentes « famille », « en difficulté », RSA, etc. Ils bénéficient, en plus, d'une baisse de tarif.

M. FALCO :

Allez ! Je mets aux voix la 15.1.09. Qui est pour l'adopter ? Contre ? Abstention ? Elle est adoptée et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 15.1.09 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE, M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI

-O-

VIE ÉTUDIANTE

**Rapporteur : Madame Josy CHAMBON,
16^e Adjoint au Maire**

(Questions rapportées par Monsieur CAVANNA)

16.1.01

Autorisation de signer la convention de partenariat avec l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé à La Garde.

M. FALCO :

Robert, la vie étudiante ! Tu reviens à des premières amours.

M. CAVANNA :

Merci Monsieur le Maire. On signe une convention de partenariat avec l'Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé qui est situé à La Garde. Nous signons via la Maison de l'Étudiant.

M. FALCO :

Il viendra s'installer à Montéty, c'est une bonne chose. Les travaux avancent très bien, plus vite que ce que je pensais. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Josy CHAMBON ne participe pas au vote en sa qualité de directrice de l'Institut de Formation, bien sûr.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 16.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame CHAMBON ne participe pas au vote.

-O-

16.1.02

Autorisation de signer la convention de partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale PACA et CORSE site d'Ollioules.

M. FALCO :

La 16.1.02, Robert.

M. CAVANNA :

C'est la signature, là aussi, d'une convention de partenariat avec l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – c'est-à-dire la Croix Rouge.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 16.1.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

DYNAMISATION COMMERCIALE

**Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO,
17^e Adjoint au Maire**

17.1.01

Autorisation de signer la convention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – opération collective en milieu urbain (OCMU) – Ville de Toulon – centre-ville.

M. FALCO :

Christophe ! La 17.1.01.

M. MORENO :

C'est l'autorisation de signer la convention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, autrement dit le FISAC, avec d'une part un volet investissement à travers le renouvellement de la signalétique commerciale et des aides aux commerçants, et d'autre part un volet fonctionnement avec un programme d'animations, de communication et de promotion du commerce local.

M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 17.1.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

FÊTES ET CÉRÉMONIES

**Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO,
17^e Adjoint au Maire**

17.2.01

Attribution d'une subvention à l'association « Sous les Lumières de Provence » et autorisation de signer la convention d'objectifs à intervenir.

M. FALCO :

Christophe, tu poursuis.

M. MORENO :

Oui, merci Monsieur le Maire. Nous attribuons une subvention à l'association « Sous les Lumières de Provence », et nous autorisons la signature de la convention d'objectifs à intervenir. L'association anime le village provençal lors du village de Noël.

M. FALCO :

Madame BRUNEL, vous avez la parole.

Mme BRUNEL :

La crèche de Noël appartient au patrimoine vivant de la Provence et de l'ensemble du pays d'Oc. Au-delà des personnages de la Nativité, les santons représentent pour la plupart des personnages traditionnels des villages provençaux. Il y a d'ailleurs parmi eux le gitan, autrement dit « le Rom », qui nous rappelle que la Provence a toujours été une terre d'accueil et d'hospitalité.

Nous tenons à cet héritage culturel et linguistique que l'association « Sous les Lumières de Provence » promeut, et sommes convaincus qu'en soutenant le développement de notre langue et de notre culture régionales nous facilitons aussi le dialogue avec les gens venus d'ailleurs, notamment de l'autre rive de la Méditerranée.

Cette crèche est l'occasion d'entretenir vivantes notre langue et notre culture régionale dans un esprit d'ouverture, mais son accès est limité. À 3 € la place à Noël dernier, son prix est prohibitif. La culture provençale populaire par essence ne saurait devenir un produit de consommation réservé à ceux qui en ont les moyens. C'est pourquoi nous demandons à ce que le prix du billet soit plafonné, avec par exemple 1 € par adulte et un accès gratuit pour les enfants.

Plus largement, cette délibération nous donne l'occasion d'aborder la politique de développement linguistique et culturel de la Ville. Certes, un document programmatif ne dit pas tout d'une politique, mais nous n'avons pas trouvé de ligne

dans votre programme qui concerne la culture régionale, une culture qui unit, qui a donné à notre pays un prix Nobel de littérature en la personne de Frédéric Mistral. Quelle visibilité dans l'espace public proposez-vous pour favoriser l'imprégnation culturelle des Toulonnais ? Quelle place prévoyez-vous pour la programmation des artistes d'expression de langue d'Oc dans les différentes manifestations et lieux culturels municipaux, et dans l'apport éducatif à destination des enfants ? Notre attachement à une culture provençale ouverte sur la Méditerranée, qui contribue à faire société, est réel. Nous souhaitons avoir votre vision sur le sujet, Monsieur le Maire. Nous vous remercions.

M. FALCO :

Nous sommes attachés aux traditions provençales comme vous l'êtes, nous sommes très attachés à notre crèche comme vous l'êtes. Vous souhaitez savoir si je partage ce que vous partagez. Moi je vous dis non. On s'est largement expliqués, on vient de s'expliquer pendant des mois et des mois. Votre vision n'a pas été partagée par une majorité des Toulonnaises et des Toulonnais, j'en veux pour preuve... Quelle majorité ! Quelle minorité !

On essaye de rassembler le meilleur, d'ouvrir à tous et toutes. Dans cette crèche vivante, je crois que tout y était représenté. Vous pensez que nous n'en avons pas fait assez... peut-être ! Ce sont les Toulonnais qui le décideront. Le tout gratuit ce n'est pas bon. Vous avez dit que 3 € est effectif. Le tout gratuit est dangereux, et difficile. Cela a un coût. Ensuite, vous allez me dire « Monsieur FALCO, vous augmentez de 62 ».

Vous allez vous rendre compte que la gestion d'une collectivité, quelle qu'elle soit, demande des équilibres. C'est la raison pour laquelle je disais que nous ne partageons pas le même point de vue. Le tout gratuit...

Mme BRUNEL :

Je ne vous parlais pas du tout gratuit !

M. FALCO :

Vous m'avez dit que 3 € était excessif. Ensuite, vous m'avez dit qu'il y avait certains personnages que vous souhaitiez voir. Peut-être que nous n'avons pas la même vision des choses, peut-être. C'est notre diversité qui fait peut-être la chance des Toulonnaises et des Toulonnais. On peut avoir ce débat ensemble si vous le voulez, vous viendrez me voir, on en parlera, difficile de l'avoir au Conseil municipal. Je suis à votre disposition pour en parler.

Mme BRUNEL :

Je vous remercie.

M. FALCO :

Pour que l'on partage nos points de vue. Bien ! Alors, cette attribution de subvention aux Lumières de Provence. Que la Lumière soit ! Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? La Lumière est arrivée.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 17.2.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES
EXPRIMÉS
POUR de la MAJORITÉ MUNICIPALE
POUR de M. TOULZAC, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,
M. NAVARRANNE
ABSTENTION de M. REBEC, M. LEROY et Mme BRUNEL
POUR de M. DEPALLENS ET Mme MUSCHOTTI**

-O-

17.2.02

Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « ESCOLO DE LA TARGO » et autorisation de signer la convention d'objectifs à intervenir.

M. FALCO :

Tu poursuis ?

M. MORENO :

Oui, merci Monsieur le Maire. Nous continuons à promouvoir la culture locale et provençale puisque nous proposons l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association « ESCOLO DE LA TARGO » qui propose des ateliers culinaires, avec des dégustations proposées au public.

M. FALCO :

On essaie d'en proposer pour tous les goûts. Après, peut-être que l'on en oublie aussi. C'est difficile.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

L'article 17.2.02 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

TRAVAUX COMMUNAUX

**Rapporteur : Monsieur Erick MASCARO,
21^e Adjoint au Maire**

21.3.01

Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme.

M. FALCO :

Allez ! Monsieur MASCARO, les travaux communaux.

M. MASCARO :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il s'agit de demander au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire de Toulon, ancien ministre, à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux dans quatre bâtiments communaux. Le premier est l'école élémentaire Rodeilhac avec une demande de permis de construire précaire. Les travaux consistent en la location d'un bâtiment modulaire pour le dédoublement des classes, pour une durée de deux ans.

Ensuite, nous avons trois déclarations préalables de travaux. La première concerne l'école maternelle Basse Convention, où nous restructurons des locaux pour créer une salle de maîtres. Ensuite l'école élémentaire Malbousquet avec le ravalement des façades des bâtiments 1 et 2, et des travaux ADAP d'accessibilité programmée. Et enfin, des travaux dans le columbarium du cimetière de Lagoubran, avec des modifications d'ouverture, des remplacements de grille, des travaux d'accessibilité et la réhabilitation des vestiaires du personnel.

M. FALCO :

Qui est favorable pour que nous effectuions ces travaux ? Défavorable ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

L'article 21.3.01 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

-O-

L'ordre du jour étant épuisé... Vous vouliez parler Monsieur NAVARRANNE ?
Sur le sujet, Monsieur NAVARRANNE, les demandes d'urbanisme.

M. NAVARRANNE :

Justement, non, sur le sujet de la question orale que j'ai adressée au Service lundi dernier.

M. FALCO :

On n'a pas reçu de question orale.

Une intervenante :

Une question orale ? On a reçu un mail.

M. NAVARRANNE :

Avec la question orale pour la présenter au Conseil municipal. C'est vrai qu'il y a eu ce jour férié.

M. FALCO :

On n'a pas reçu de question orale.

M. NAVARRANNE :

Si, elle a été reçue, mais elle n'a pas été comprise...

M. FALCO :

Je ne l'ai pas eue.

M. NAVARRANNE :

Dans la démarche qui nous est imposée, on passe par le service des commissions municipales. Le mandat précédent, on les déposait au cabinet du Maire, et depuis trois ans il faut maintenant passer par le service. Je l'ai envoyée par courrier électronique. Elle est toute simple, et je pense que la réponse sera immédiate.

M. FALCO :

Il n'y aura pas de réponse, puisqu'il n'y a pas de débat.

M. NAVARRANNE :

La réponse que vous ferez !

M. FALCO :

Posez votre question.

M. NAVARRANNE :

Elle est liée à la saisonnalité des plages du Mourillon, et à l'enlèvement des ordures ménagères, problématique au Mourillon. La journée du dimanche, mais aussi d'autres jours, les ordures ménagères ne sont relevées qu'une fois par jour en soirée.

M. FALCO :

Faux ! J'y passe régulièrement. Je vous assure que la société prestataire des plages du Mourillon passe trois, quatre, cinq ou six fois par jour s'il le faut. Le problème, ce sont les gens qui ne sont pas propres.

M. NAVARRANNE :

Il y a un problème très spécifique...

M. FALCO :

Vous parlez des ordures ménagères.

M. NAVARRANNE :

Je ne parle pas des petites poubelles, mais de la collecte des déchets et ordures ménagères, notamment dans les box des restaurateurs. Ils n'ont pas à un passage plusieurs fois par jour pour vider ces poubelles, notamment après le service du midi. C'est en tout cas la constatation.

M. FALCO :

Faux ! C'est votre avis à vous, moi je vous dis que nous avons un avis contraire.

M. NAVARRANNE :

Ce n'est pas un avis, nous parlons de choses concrètes. C'est peut-être faux dans le contrat.

M. FALCO :

Faux. J'y vais aux plages du Mourillon.

M. NAVARRANNE :

Vous nous assurez qu'il y a un passage.

M. FALCO :

On a fait faire des containers enterrés devant les restaurants pour qu'il n'y ait plus d'ordures ménagères visibles. J'ai remercié la société que je ne citerai pas parce qu'elle passait plusieurs fois par jour, et que bien souvent ce sont les gens qui sont sales. C'est facile de toujours dire que « c'est la Ville ».

M. NAVARRANNE :

Il n'y avait ni attaque ni mépris. C'est simplement une réalité.

M. FALCO :

La prochaine fois, vous poserez une question orale dans de bonnes conditions.

M. NAVARRANNE :

Elle l'était, Monsieur le Maire.

M. FALCO :

Non, elle ne l'était pas. Je ne l'ai pas vue, Madame CEZE ne l'a pas vue.

M. NAVARRANNE :

On réglera ce détail, ce n'est pas un souci.

M. FALCO :

Vous l'avez déposée à votre manière, comme toujours, pour avoir un quart d'heure de spectacle supplémentaire, tant que ces séances sont télévisées.

M. NAVARRANNE :

C'est drôle parce que lorsque ce n'était pas télévisé vous disiez la même chose, que ce n'était pas un théâtre. Peut-être que lorsque cela ne sera plus télévisé, j'espère que cela ne le sera pas... C'est intéressant pour la démocratie locale, les gens voient ce qui se passe. Pendant six ans vous m'avez dit ça alors que ce n'était pas télévisé.

M. FALCO :

Seulement, cela coûte 1 500 € à chaque fois, après vous allez me dire que je dilapide l'argent public. Payer 1 500 € pour que vous jouiez un rôle particulier, non merci.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

M. FALCO :

Je lève la séance.

— *La séance est levée à 11 heures 46* —

---oooOOOooo---